

SAR le Prince Moulay Rachid
préside à Rabat l'ouverture
du 30^{ème} Salon international
de l'édition et du livre

Page 12



www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10 489

Samedi/Dimanche 19-20 Avril 2025

Des chiffres alarmants au gré de procès que l'Etat perd à la chaîne

De la franche incompétence ou... Anguille sous roche ?

Quand le PJD cherche
à faire dans le sensationnel
et les fake news

Page 3

La consécration continentale des
Lionceaux passe par le Onze malien



Page 4



RS.Berkane-CS.Constantine, duel en
demi-finale de la Coupe de la CAF
C'est de foot qu'il s'agit. Qu'on se le dise !

Page 22

Service militaire : La Commission centrale de recensement fixe les critères de sélection des personnes éligibles au titre de l'année 2025



La Commission centrale du recensement relatif au service militaire a tenu, jeudi à Rabat, une réunion consacrée à la définition des critères à adopter pour déterminer les personnes éligibles à accomplir le service militaire au titre de l'année 2025, a annoncé un communiqué

du ministre de l'Intérieur.

"En application des Hautes Instructions de SM le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat-major Général des Forces Armées Royales, concernant l'adoption des mesures nécessaires pour l'intégration de la prochaine promotion au service

militaire, le ministre de l'Intérieur informe le public que l'opération de recensement relatif au service militaire au titre de l'année 2025 débutera le 25 avril courant et prendra fin le 23 juin 2025", précise le communiqué.

Conformément aux dispositions légales relatives au service militaire, la Commission

centrale du recensement relatif au service militaire, présidée par le président de Chambre à la Cour de cassation, a tenu, jeudi au siège du ministère de l'Intérieur, une réunion consacrée à la définition des critères à adopter pour arrêter les listes des personnes appelées à remplir le formulaire du recensement pour accomplir le service militaire au titre de l'année 2025, ajoute la même source.

Lors de cette réunion, poursuit le communiqué, la Commission centrale a fixé les critères nécessaires pour déterminer le nombre de personnes qui peuvent être appelées à remplir le formulaire du recensement pour accomplir le service militaire, à partir de la base des données du recensement, élaborée par le ministère de l'Intérieur.

A la lumière des travaux de la Commission centrale, il sera procédé à l'arrêt des listes des jeunes appelées à accomplir le service militaire selon les préfectures, provinces et préfectures d'arrondissement, dont elles relèvent.

Les services des préfectures, provinces et préfectures d'arrondissement dans l'ensemble du territoire national, procéderont à l'impression des avis de recensement et leur notification aux intéressés.

Dans ce cadre, le ministre de l'Intérieur appelle les jeunes qui recevront les avis précités à remplir le formulaire de recensement via le site électronique dédié à l'opération de recensement (www.tajnid.ma).

Maroc-Espagne : Le renforcement du partenariat stratégique au centre des entretiens entre Nasser Bourita et José Manuel Albares Bueno

Le renforcement du partenariat stratégique entre le Maroc et l'Espagne a été au centre des entretiens tenus, jeudi à Madrid, entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et le ministre espagnol des Affaires étrangères, de l'Union Européenne et de la Coopération, José Manuel Albares Bueno.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de cette rencontre, M. Bourita et son homologue espagnol ont noté avec satisfaction la dynamique positive des relations entre le Maroc et l'Espagne, reposant sur les principes de transparence, de confiance mutuelle et de dialogue permanent et constructif.

De même, ils ont salué l'excellence de ce partenariat stratégique orienté vers l'avenir et réaffirmé leur volonté commune d'œuvrer pour le renforcement de ce partenariat privilégié qui constitue un modèle de coopération exemplaire.

Les deux ministres ont rappelé que cette dynamique s'inscrit dans la nouvelle ère des relations entre les deux pays, impulsée par la rencontre entre Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et le Président du Gouvernement espagnol, M. Pedro Sanchez, en avril 2022.

Ils ont également souligné l'importance de cette rencontre qui a permis d'inaugurer une étape inédite dans les relations entre les deux Royaumes et d'insuffler un nouvel élan à l'établissement d'un partenariat multidimensionnel qui repose sur la confiance, le dialogue

permanent et le respect mutuel des engagements.

Dans ce contexte, les deux ministres ont renouvelé l'engagement de traiter les différentes questions d'intérêt commun dans un esprit de confiance et de concertation, en vue de renforcer davantage la coopération bilatérale multisectorielle et multidimensionnelle, notamment dans ses dimensions humaine, économique, commerciale et sécuritaire.

MM. Bourita et Albares se sont félicités, dans ce contexte, des nombreuses initiatives et visites de hauts responsables, de part et d'autre, qui ont contribué au renforcement de la relation entre les deux pays.

De plus, les deux ministres ont exprimé leur satisfaction quant aux avancées significatives des projets communs et aussi vis-à-vis de l'entente qui marque les préparatifs de l'organisation de la Coupe du Monde 2030, événement qui impactera positivement tous les aspects du partenariat privilégié entre le Maroc et l'Espagne.

A noter que l'Espagne a réaffirmé, jeudi, que l'initiative d'autonomie est "la base la plus sérieuse, réaliste et crédible pour la résolution du différend" régional autour du Sahara marocain.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de la rencontre à Madrid avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, le ministre espagnol des Affaires étrangères, de l'Union Européenne et de la Coopération, José Manuel Albares Bueno, a



tenu à rappeler que l'Espagne reconnaît l'importance de la question du Sahara pour le Maroc, ainsi que les efforts sérieux et crédibles du Royaume dans le cadre des Nations Unies pour trouver une solution mutuellement acceptable.

A ce titre, l'Espagne considère l'initiative marocaine d'autonomie, présentée par le Maroc en 2007, comme la base la plus sérieuse, réaliste et crédible pour la résolution de ce différend.

Cette confirmation de la position espagnole intervient dans le cadre de la dynamique internationale créée sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, en soutien à la souveraineté du Maroc

sur son Sahara et à l'initiative d'autonomie comme unique solution à ce différend.

Ainsi, l'Espagne réaffirme de manière indéfectible son soutien à l'initiative marocaine et consolide le momentum international créé, dont "se félicite la dernière résolution 2756 du Conseil de Sécurité des Nations Unies" et qui "demande instamment qu'il soit mis à profit".

De par sa position solide et claire en faveur du plan d'autonomie, l'Espagne donne un message fort et important de son engagement à s'inscrire dans cette dynamique internationale, et à contribuer au processus politique en vue de parvenir à une solution définitive, réaliste, basée sur le compromis au différend régional autour du Sahara marocain

Colloque international sur la communication et l'espace public



Le Département des sciences de l'information et de la communication (DESTEC) de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH), Université Mohammed V de Rabat, organise la 7^e édition du Colloque international sur la communication et l'espace public. Cette année, le colloque a pour thème : «Communication de crise, risques et catastrophes multidimensionnelles : stratégies publiques et médiatiques pour un monde en mutation».

Cet événement rassemble des chercheurs, professionnels des médias, acteurs institutionnels et membres de la société civile pour réfléchir aux défis contemporains de la communication en période de crise.

Les sujets qui seront débattus concerneront « les risques et stratégies de communication à la lumière des théories sociales », « l'usage des médias traditionnels et médias numériques en périodes de crises », « l'impact des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle sur les nouvelles formes de crises », « les études de cas : utilisation de l'IA dans les scénarios de crise », ainsi que les « enjeux éthiques et culturels en période de catastrophes et d'urgence ».

Organisé en partenariat avec des institutions nationales et internationales, le colloque abordera des questions cruciales liées à la gestion des catastrophes naturelles, des pandémies et des risques sociétaux.

Durant des périodes de crise, comme la pandémie de Covid-19 ou le séisme d'Al Haouz, ou d'autres catastrophes protéiformes, le besoin d'information n'a jamais été autant réclamé par le citoyen. L'information est devenue un besoin pour

survivre à tel point que l'ONU a même dénoncé la répression de l'information pendant la pandémie de Covid-19. L'accès à l'information est désormais crucial face à une telle crise. Le rôle des médias de service public n'a jamais été aussi important que dans des situations de crises sanitaires, économiques, sociales dans le monde entier.

Objectifs du colloque

Identifier des stratégies efficaces avant, pendant et après une crise.

Promouvoir des pratiques éthiques et inclusives.

Favoriser des échanges entre chercheurs et professionnels. Impliquer les jeunes chercheurs dans les débats liés à la gestion de crise

Croiser les expertises entre chercheurs, journalistes, responsables publics et acteurs de terrain.

Thématiques abordées

Axe 1 : la communication publique, risques et crises : limites théoriques

Axe 2 : discours de crises : fondements psychologiques, sociopolitiques et culturels

Axe 3 : culture, interculturalité et gestion des risques et des crises

Axe 4 : risques et crises au prisme de l'IA et des RSN

Axe 5 : perception, sensibilisation et communication du risque et de crise

Contact : colloqucommunicationrabat@gmail.com

Transformation structurelle

L'ONEE entame une nouvelle ère basée sur l'excellence



Dans le cadre de sa transformation, l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) franchit une étape importante et sélectionne McKinsey & Company Inc. — Ernst & Young, parmi des leaders mondiaux du conseil en stratégie et en

transformation institutionnelle.

Ce mandat vise à accompagner l'ONEE dans sa mutation structurelle et organisationnelle, conformément aux Hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, quant à l'urgence d'engager une réforme structurelle du secteur public visant à établir une nouvelle dynamique, à la mise en œuvre de la politique actionnariale de l'Etat, ainsi qu'au développement des secteurs clés de l'économie nationale, dans une vision d'ensemble basée sur la résilience, la modernisation et l'innovation, indique l'Office dans un communiqué.

Les premières recommandations sont attendues dans les mois à venir, marquant le début d'une nouvelle ère fondée sur l'excellence, la performance et la durabilité, en parfait alignement avec les priorités nationales en matière de gouvernance, de transition énergétique et hydrique et de développement socio-économique, ajoutée le communiqué.

Billet

Quand le PJD cherche à faire dans le sensationnel et les fake news

Il faut parfois laisser le vacarme se produire pour mesurer son inutilité. L'annonce faite récemment par la direction du Parti de la Justice et du Développement (PJD) de ne pas inviter l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) à son prochain congrès relève précisément de cette catégorie: un bruit creux, à côté du sujet, et surtout à contretemps.

Car ce que le PJD a présenté comme une décision stratégique n'était, dans les faits, qu'un constat déjà établi. Une semaine plus tôt, l'USFP avait clairement fait savoir qu'il ne prévoyait ni de participer ni de commenter ce congrès. Le rideau était tombé avant même que le spectacle ne commence. Le reste n'a été qu'un effet d'annonce pour combler un silence gênant.

Interrogé à ce sujet, il y a quelques jours, dans l'émission «Sans langue de bois», le Premier secrétaire, Driss Lachguar, a simplement répondu qu'il n'était «pas informé» de la tenue du congrès en question, et qu'il ne se mêlait pas «des affaires internes» des autres partis. Une mise au point sobre et qui en disait long. Pas d'emportement. Pas de polémique. Juste une prise de distance nette.

Puis est venue la phrase essentielle : «Il faut établir des règles claires en matière d'invitations. Dans les pays démocratiques, lorsqu'un congrès est organisé par la gauche, ce sont les partis de gauche qui y assistent. Il en va de même pour les congrès du centre ou de la droite».

Derrière ce propos en apparence évident se cache une volonté plus profonde : clarifier les rôles dans un paysage politique devenu illisible. Pendant longtemps, les invitations croisées entre partis idéologiquement opposés ont été tolérées comme des gestes de courtoisie politique. Aujourd'hui, elles contribuent à entretenir la confusion. Qui est avec qui ? Qui représente quoi ? A force de flouter les lignes, on finit par ne plus avoir de repères.

Driss Lachguar ne s'y trompe pas : «Tout est devenu confus, les Marocains ne distinguent plus le noir du blanc», dit-il.

Ce n'est pas une critique gratuite. C'est un diagnostic. Et il faut l'entendre comme tel. Le citoyen marocain a besoin de lisibilité politique. Il a besoin de savoir ce que chaque parti défend, d'où il parle, et pourquoi il se positionne comme il le fait. A gauche, on s'assume comme tel : on ne défile pas dans les congrès d'un parti dont l'histoire politique s'est construite en opposition frontale à nos combats, à nos valeurs, à notre vision de la société.

Que le PJD, aujourd'hui relégué loin des cercles du pouvoir et miné par des guerres intestines, tente maladroitement de créer une controverse à partir d'un non-événement en dit davantage sur son propre isolement que sur la position de l'USFP. Et si la direction du parti islamiste s'est crue habile en «excluant» un invité qui ne comptait pas venir, elle s'est surtout exposée à ce constat un peu cruel : on n'humilie pas ceux qui vous ignorent, on se ridiculise un peu en essayant.

Et puis, il faut dire qu'il est audacieux d'annoncer des «exclusions» d'un événement qui peine encore à se matérialiser. Non pas par manque d'idées — encore faudrait-il qu'il y en ait — mais tout simplement faute de moyens. On voudrait bien réunir les troupes, mais les caisses sont vides, les soutiens discrets, et l'enthousiasme en berne.

A défaut de ressources suffisantes, la direction du PJD a fini par lancer un appel à la générosité de ses militants pour boucler le budget. Une campagne de cotisation digne d'une kermesse de quartier, moins pour renforcer la cohésion que pour financer les chaises, les banderoles, et peut-être quelques discours.

Et que fait le PJD pour détourner l'attention de cette gêne logistique et politique ? Il fait du bruit ailleurs. Il crée une diversion, agite un faux débat, espérant masquer l'essentiel sous une couche de polémique fabriquée. Une stratégie presque touchante, si elle n'illustrait pas aussi clairement le désarroi d'un parti qui n'a plus les moyens de ses ambitions.

Mehdi Ouassat

Des chiffres alarmants au gré de procès que l'Etat perd à la chaîne

De la franche incompétence ou... Anguille sous roche ?



Que se passe-t-il à l'Agence judiciaire du Royaume ? « En 2023, pas moins de 60 000 dossiers de contentieux administratif impliquant l'Etat ont été recensés, représentant une facture globale de 3,5 milliards de dirhams pour le budget public. Ces litiges concernent principalement : La responsabilité de l'Etat (dommages causés par les services publics), l'exécution des contrats administratifs (marchés publics, partenariats), la gestion des collectivités territoriales (urbanisme, expropriations) et les politiques d'investissement et d'emploi (litiges fiscaux, conflits sociaux) ». C'est ce qui ressort de l'intervention de Mohamed Abdennabaoui, Premier président de la Cour de cassation et président délégué du CSPJ, lors de son intervention dans le cadre du débat national sur "La gestion et la prévention du contentieux de l'Etat".

Un traitement tardif et inefficace

Pourtant, ajoute-t-il, malgré l'existence de l'Agence judiciaire du Royaume, seulement 20.000 dossiers (soit un tiers du total) lui parviennent en temps utile. Les 40.000 restants sont dispersés entre différents ministères et administrations, ce qui : retarde leur prise en charge (l'Agence les reçoit souvent après l'ouverture des procédures), complique la défense de l'Etat (manque de coordination entre les entités concernées) et augmente les risques de condamnations coûteuses.

Des causes structurelles pointées par la justice

Mohamed Abdennabaoui a indiqué, en outre, que 70% des litiges administratifs et immobiliers trouvent leur origine dans l'incompatibilité entre les décisions administratives et la loi. Une situation qui révèle un défaut de coordination entre les instances publiques, une planification insuffisante des ac-

tions administratives et un accompagnement juridique défaillant en amont des projets.

Le contentieux de l'Etat : Symptôme d'un malaise administratif profond

Lors de son intervention dans le cadre de ce débat national, Mohamed Benailou, président de l'Instance nationale pour l'intégrité, la prévention et la lutte contre la corruption, a livré une analyse sans concession des dysfonctionnements à l'origine de la multiplication des litiges impliquant l'administration publique. Son constat est sans appel : loin de constituer de simples aléas juridiques, ces contentieux reflètent des déséquilibres structurels dans la gouvernance publique, avec des conséquences majeures sur la confiance citoyenne et les finances de l'Etat.

Une administration entre pouvoir et droit

Fort de son triple regard de juge, médiateur et gestionnaire, M. Benailou a dépeint une administration tentée par la logique du pouvoir plutôt que par celle du droit. Certains services publics, a-t-il dénoncé, instrumentalisent le système judiciaire en tant qu'outil de pression dans les négociations avec les citoyens ou les entreprises et mécanisme de retardement, transformant les tribunaux en exutoire pour des dossiers mal gérés en amont.

Cette approche contreproductive perpétue, selon lui, un cercle vicieux, à savoir l'absence de culture préventive qui débouche sur une multiplication des litiges, un encombrement des tribunaux et une érosion de la crédibilité administrative.

Les racines du mal

Le président de l'INPPLC a identifié trois causes profondes à l'explosion du

contentieux, à savoir le déficit de transparence dans les décisions administratives; l'abus de pouvoir discrétionnaire, souvent résumé par la formule "Vous avez le droit, mais..."; l'improvisation réglementaire (textes flous, incohérents ou méconnus par leurs propres applicateurs).

Une triple crise de confiance, d'efficacité et de finances

Les effets de cette mauvaise gestion dépassent largement le cadre juridique et induisent des conséquences économiques

(coût direct des condamnations (milliards de dirhams annuels), impact sur l'attractivité des investissements (insécurité juridique).

Au niveau social, cela induit dégradation de la relation administration/citoyens (méfiance accrue) et l'enchevêtrement des procédures décourageant l'accès aux droits.

Les pistes de réforme : Prévention, transparence et modernisation

Face à ce diagnostic sévère, M. Benailou a proposé une feuille de route ambitieuse qui donne la priorité à la prévention (obligation de motivation écrite pour toute décision administrative; audits juridiques systématiques des grands projets; formation accrue des agents aux risques contentieux). Elle se focalise également sur des alternatives au judiciaire (développement de la médiation administrative; création de guichets de conciliation dédiés aux litiges récurrents (ex : fiscalité locale) ainsi que des outils de pilotage innovants (observatoire national du contentieux, cartographie des litiges par secteur; alertes précoces sur les pratiques à risque).

Bref, le plaidoyer de M. Benailou repose sur un principe simple : une administration transparente et proactive génère moins de litiges. Ses propositions appellent à remplacer la culture du "pouvoir" par celle du "droit"; à évaluer les politiques publiques à l'aune de leur robustesse juridique et à faire du contentieux un outil d'amélioration continue, non un échec.

En filigrane, un message clair : Sans cette transformation, l'Etat restera prisonnier de ses propres contradictions, où chaque procès perdu sera le symptôme d'un service public qui a cessé de servir.

Hassan Bentalieb

L'Agence judiciaire du Royaume

L'Agence judiciaire du Royaume (A.J.R) a été créée en 1928. Selon le Dahir du 02/03/1953 réorganisant ses fonctions et actuellement en vigueur, elle est chargée d'assurer la défense judiciaire de l'Etat et de ses démembrements, suite à leur demande, demandeurs soient-ils ou défendeurs.

Aussi, pour lui permettre d'être au courant de toutes les actions ayant pour objet de déclarer l'Etat débiteur ou ses administrations, ses offices et établissements publics, l'article 1er du Dahir sus-cité a prescrit son appel en cause dans toutes les affaires étrangères aux impôts et aux domaines, sous peine d'irrecevabilité de la requête. Les mêmes dispositions ont été reprises par l'article 514 du Code de procédure civile.

En outre, les poursuites pénales engagées contre les magistrats, les fonctionnaires publics, les agents ou préposés de l'autorité ou de la force publique doivent être également portées à la connaissance de l'A.J.R en application de l'article 3 du Code de procédure pénale. Toute condamnation de ces personnes pour des faits ayant un rapport avec leurs fonctions donne le droit à la partie lésée de réclamer à l'Etat la réparation du préjudice subi, d'où l'intérêt d'assurer la défense des fonctionnaires poursuivis devant le juge pénal.

Par ailleurs, le tiers responsable de l'infirmité ou du décès occasionné à un fonctionnaire civil ou militaire est tenu, en vertu des lois instituant les régimes de pensions civiles et militaires, d'informer l'A.J.R de l'action intentée à son encontre par la victime ou ses ayants droit. L'Etat étant subrogé de plein droit à la victime ou à ses ayants droit dans leur action contre le civilement responsable pour le remboursement des prestations versées, c'est l'A.J.R qui se charge de présenter la réclamation de l'Etat à ce sujet, conformément à l'article 28 du 30/12/1971 sur les pensions civiles et à l'article 32 de la loi du 30/12/1971 sur les pensions militaires.

Ainsi, l'application des dispositions législatives évoquées ci-dessus permet à l'A.J.R d'être présente dans toutes les procédures civiles, administratives, commerciales et pénales dont l'issue pourrait avoir une répercussion financière sur le budget de l'Etat.

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Plaidoyer en faveur d'une approche multidimensionnelle pour lutter contre le harcèlement scolaire

Les participants à un colloque international, organisé jeudi à Tanger, ont plaidé pour une approche multidimensionnelle en vue de lutter contre le harcèlement en milieu scolaire.

Les intervenants à ce colloque, organisé par le Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma sous le thème "Le harcèlement entre élèves: regards croisés", ont affirmé que la création d'un environnement propice à l'apprentissage dans les écoles est une responsabilité collective qui nécessite une approche globale et multidimensionnelle, alliant prévention, détection et traitement, afin de mettre fin au harcèlement et à la violence scolaires.

A cet égard, la directrice des ressources pédagogiques et numériques au ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Ilham Laaziz, a souligné que l'instauration d'un environnement sûr dans les établissements d'enseignement fait partie des engagements de la feuille de route 2022-2026 que le ministère s'emploie à mettre en œuvre, notant que tous les acteurs du système éducatif et leurs partenaires "sont responsables de l'amélioration de l'environnement scolaire".

Elle a, dans ce sens, abordé le programme de formation de formateurs dans le domaine de l'amélioration de l'environnement scolaire, qui vise à protéger les élèves du harcèlement et de l'intimidation, particulièrement sur la sphère cybernétique, et à créer un espace sûr dans les établissements scolaires, relevant que ce programme cible environ 2.200 établissements de l'enseignement secondaire et collégial relevant de l'ensemble des académies régionales d'éducation et de formation à l'horizon 2026, avec la formation de près de 6.600 encadrants, soit une moyenne de trois encadrants par établissement scolaire.

Pour sa part, Amal Hassoun, cheffe de projet Maroc et formatrice au Centre ReSIS Maroc, a indiqué que ce projet vise à former des formateurs et des spécialistes



en matière de détection et de prévention du harcèlement et de l'intimidation, à développer les compétences psychologiques et sociales des élèves et à former des enseignants et des élèves ambassadeurs, pour agir comme relais entre leurs camarades et le personnel éducatif.

De son côté, Hamid Al Asri, coordinateur du colloque, a expliqué que le harcèlement est une forme de violence en milieu scolaire, qui a de graves conséquences sur les élèves, leur apprentissage et leur parcours scolaire, mettant en avant l'importance d'aborder ce phénomène, à travers une approche scientifique, éducative et sociale.

Dans une déclaration à la MAP, il a rappelé que l'enquête menée par le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) dans 260 établissements d'enseignement a révélé des "données alarmantes" concernant le phénomène de la violence en milieu scolaire, appelant à s'inspirer de l'expérience française basée sur la "méthodologie de la préoccupation partagée", qui a prouvé son efficacité dans la lutte contre ce fléau.

Quant à Mustapha Elouizi, professeur à l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès, il a évoqué l'importance du traitement médiatique du harcèlement en milieu scolaire, mettant l'accent sur le rôle éducatif et de sensibilisation des médias dans la lutte contre ce

phénomène, qui peut contribuer à l'augmentation du décrochage scolaire, en plus de son impact psychologique sur les victimes.

A cette occasion, une convention-cadre de partenariat a été signée entre le Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation et l'Institut français de Tanger, pour renforcer la coopération entre les deux institutions dans le domaine de la recherche en sciences de l'éducation, organiser des événements communs et permettre aux stagiaires du centre de bénéficier des offres de l'Institut français.

A cette occasion, le consul général de France à Tanger et directeur délégué de l'Institut français de Tanger, Philippe Truquet, a fait savoir que cette convention s'inscrit dans le cadre de "la dynamique de coopération entre le Maroc et la France pour une éducation ouverte, inclusive et tournée vers l'avenir", soulignant que cet accord permettra aux enseignants et aux étudiants du centre régional de bénéficier de toutes les activités organisées par l'Institut français.

Cet événement, organisé en partenariat avec l'Institut français de Tanger, l'Agence de développement du digital et le Centre ReSIS France, vise à créer une dynamique pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire, en sensibilisant tous les acteurs, en partageant les bonnes pratiques et en mobilisant les experts et l'ensemble de la communauté éducative.

Echange enrichissant entre des jeunes étudiants marocains et l'ambassadeur de Hongrie

L'ambassadeur de Hongrie au Maroc, Miklós Tromler, a rencontré, jeudi à Rabat, de jeunes étudiants marocains issus de divers horizons pour un échange enrichissant autour de thématiques éducatives et culturelles.

Organisée dans le cadre des Rencontres diplomatiques de la communauté "Youth & Diplomacy Network", cette rencontre vise à mettre en lumière le rôle de l'éducation dans la diplomatie culturelle, à valoriser l'engagement des jeunes et à renforcer les passerelles entre les deux pays à travers le savoir et la jeunesse.

Dans une déclaration à la MAP, M. Tromler a mis en avant l'importance de la coopération éducative entre le Maroc et la Hongrie, évoquant notamment les programmes de bourse "Stipendium Hungaricum" et diverses initiatives bilatérales en matière d'éducation, tel le programme d'échange à Budapest récemment organisé par l'ambassade de Hongrie à Rabat et "Youth & Diplomacy Network".

Il a également souligné que l'éducation constitue un levier de rapprochement entre les deux pays, ajoutant que le programme d'échange permet chaque année à 165 étudiants marocains de poursuivre leurs études universitaires à Budapest.

Rappelant que la coopération scientifique maroco-hongroise est actuellement "meilleure que jamais", l'ambassadeur de la Hongrie a fait savoir que pour l'année universitaire 2025-2026, un total de 5.700 candidatures marocaines ont été reçues, témoignant de l'intérêt croissant pour les études en Hongrie.

Pour leur part, les étudiants ayant bénéficié de cet échange ont fait part de l'importance des apprentissages académiques, des découvertes culturelles, outre l'impact personnel et collectif de cette aventure intéressante.

Exprimant leur grande satisfaction quant à cette expérience enrichissante aussi bien sur les plans académique que personnel, ils ont relevé qu'elle leur a permis de promouvoir la culture marocaine auprès de la communauté hongroise et de s'enquérir de près de la richesse de la culture hongroise.

L'IA joue un rôle important dans l'amélioration des apprentissages

Les participants à un colloque, organisé jeudi à Fès, ont mis l'accent sur le rôle important de l'intelligence artificielle dans l'amélioration des apprentissages et le développement de la scolarisation.

Intervenant lors de ce colloque, inscrit dans le cadre du Festival des sciences dans la région de Fès-Meknès, le directeur du pôle digitalisation à l'université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès, Arsalane Zerghili a indiqué que l'intelligence artificielle est un pilier

fondamental pour construire un avenir durable, ajoutant que l'université œuvre pour être à l'avant-garde des institutions académiques qui accompagnent le rythme des développements dans ce domaine.

Il a affirmé que l'université propose une offre pédagogique très riche dans le cadre des formations en licence, master et cycle d'ingénieurs dans les domaines notamment de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, en plus des laboratoires de recherche qui contribuent à la formation de ca-

dres qualifiés capables de stimuler l'innovation.

M. Zerghili estime que l'intelligence artificielle qui opère une «transformation profonde de notre façon de penser et de travailler», est devenue un pilier fondamental dans de nombreux domaines, tels que la médecine, l'ingénierie, l'économie et l'éducation.

De son côté, le chef de la division des affaires pédagogiques à l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Fès-Meknès, Khalid Melhouni, a mis l'accent

sur l'importance de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'enseignement, compte tenu de son potentiel pour le développement des apprentissages et la scolarisation.

Pour la présidente de l'Association des sciences physiques dans la région de Fès-Meknès, Zineb Ouedghiri, le thème de l'intelligence artificielle est au cœur des profondes transformations que connaît le monde aujourd'hui.

Elle a également souligné le rôle important que joue cet outil innovant dans le changement des modes

de vie, des pratiques professionnelles et de la façon dont les gens pensent et comprennent le monde.

Le Festival des sciences dans la région de Fès-Meknès, organisé par l'Association des sciences physiques en partenariat avec l'AREF et l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah (USMBA), offre un espace de réflexion et d'échange entre les élèves et les enseignants sur les thèmes de la science et la technologie, à travers notamment des expositions, des ateliers et des conférences.



Nouveaux raids israéliens meurtriers à Gaza

Le Hamas rejette une proposition israélienne de trêve



Le mouvement islamiste palestinien Hamas a rejeté jeudi une proposition israélienne de trêve à Gaza, réclamant un accord "complet" pour mettre fin à la guerre, après de nouvelles frappes israéliennes qui ont coûté la vie à au moins 40 Gazaouis, selon les secouristes.

Le Hamas avait réservé sa réponse sur cette proposition, transmise par le médiateur égyptien. "Les accords partiels sont utilisés par (le Premier ministre israélien Benjamin) Netanyahu et son gouvernement comme couverture pour son projet politique (...) et nous ne participerons pas à cette politique", a déclaré Khalil al-Hayya, son négociateur en chef.

Le ministre des Finances israélien, Bezalel Smotrich, une figure d'extrême droite, a réagi en appelant à "intensifier les combats" à Gaza, pilonnée par l'armée israélienne qui y a aussi élargi ses opérations terrestres, depuis qu'elle y a repris son offensive le 18 mars, rompant une trêve de deux mois.

Un responsable du Hamas avait indiqué lundi à l'AFP que le projet israélien prévoyait le retour, en plusieurs temps, de dix otages vivants en échange d'une trêve d'"au moins 45 jours", de la libération de 1.231 prisonniers palestiniens détenus par Israël et du déblocage de l'entrée de l'aide humanitaire dans le territoire palestinien.

Le Hamas a formellement rendu jeudi soir sa réponse par écrit aux médiateurs en Egypte et au Qatar, a dit à l'AFP un responsable du Hamas.

Le Hamas "cherche un accord global impliquant un échange de prisonniers en une seule fois en contre partie de l'arrêt de la guerre, d'un retrait de l'occupation de la

bande de Gaza, et du début de la reconstruction" dans le territoire, a ajouté Khalil al-Hayya.

Israël a juré de détruire le Hamas, au pouvoir à Gaza depuis 2007. Il exige son désarmement et le départ de ses combattants de Gaza, ce que le mouvement refuse.

Dans la matinée, le porte-parole de la Défense civile, Mahmoud Bassal, a fait état "d'au moins 16 martyrs, la plupart des femmes et des enfants, dans le tir de deux missiles israéliens sur plusieurs tentes abritant des familles déplacées dans la zone d'Al-Mawassi", dans la région de Khan Younés (sud).

Un père et son enfant ont aussi été tués dans une frappe contre leur tente près d'Al-Mawassi, a-t-il ajouté.

Des images de l'AFP ont montré des tentes en feu dans le secteur, des membres de la défense civile luttant contre les flammes, et des civils s'employant à recueillir les restes de victimes.

"Soudain on a vu une lumière rouge. Puis les tentes ont explosé et pris feu. Tout a explosé. Nous avons couru vers la mer et vu le feu se propager d'une tente à l'autre. Des enfants ont été déshabillés!", s'exclame Israa Aboulrouss, une déplacée à Mawassi.

Dans le nord de Gaza, la défense civile a aussi fait état de sept morts, "en majorité des femmes et des enfants", dans une frappe sur une tente de déplacés à Beit Lahia.

A Jabalia, une frappe a touché un abri de fortune tuant au moins sept membres d'une même famille et un raid sur une école abritant des déplacés a coûté la vie à

six personnes, a-t-elle ajouté. Deux autres Palestiniens ont péri dans des tirs israéliens à Gaza-ville.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a par ailleurs annoncé qu'un de ses locaux à Gaza avait été "endommagé par un explosif", le deuxième incident de ce type en trois semaines, s'affirmant "scandalisé".

Resserrant l'étau, l'armée israélienne a

annoncé mercredi avoir transformé 30% du territoire palestinien "en périmètre de sécurité", une zone tampon dont est bannie la population.

Une "stratégie qui consiste à rendre le territoire invivable", pour Agnès Levallois, maîtresse de conférence à la Fondation pour la recherche stratégique.

La quasi-totalité des 2,4 millions de Gazaouis ont été déplacés au moins une fois depuis le début de la guerre.

Alors que "chaque habitant de Gaza dépend pour survivre de l'aide humanitaire", celle-ci est "menacée d'un effondrement total" en raison du blocus imposé par Israël sur son entrée à Gaza depuis le 2 mars, ont alerté jeudi 12 ONG dans un communiqué commun.

Le Hamas a lui accusé Israël d'utiliser "la famine comme arme" de guerre.

A Rafah (sud), Nidal Wresh Agha dit "prier" pour que les armes se taisent, "pour que nous puissions nous reposer, tenir nos enfants près de nous, respirer à nouveau, et essayer de récupérer les fragments d'une vie enfouie dans les décombres".

La guerre à Gaza a été déclenchée par l'attaque sans précédent du Hamas dans le sud israélien, qui a entraîné la mort de 1.218 personnes côté israélien, en majorité des civils, selon un décompte de l'AFP basé sur des données officielles.

Sur les 251 personnes alors enlevées, 58 sont toujours retenues à Gaza, dont 34 mortes, selon l'armée israélienne. Durant la trêve observée du 19 janvier au 17 mars, 33 otages, dont huit morts, ont été remis à Israël, en échange de la sortie d'environ 1.800 Palestiniens des prisons israéliennes.

Selon le ministère de la Santé du Hamas, au moins 1.691 Palestiniens ont été tués depuis le 18 mars, portant à 51.065 le nombre de morts à Gaza depuis le début de l'offensive israélienne de représailles il y a 18 mois.

Royaume-Uni: Des représentants de la communauté juive condamnent la guerre à Gaza

Une trentaine de représentants de la communauté juive au Royaume-Uni ont condamné la politique du gouvernement de Benjamin Netanyahu, accusé d'agir à l'opposé des "valeurs juives" avec la guerre à Gaza, à propos de laquelle ils ne veulent plus rester "silencieux".

"La tentation de détourner le regard est forte, car ce qui se passe est insupportable, mais nos valeurs juives nous obligent à nous lever et à parler", écrivent dans une lettre ouverte 36 membres du Conseil des représentants des juifs britanniques, le plus grand organisme représentant cette communauté au Royaume-Uni.

C'est la première fois depuis le début de la guerre entre Israël et le Hamas que des membres de cette instance critiquent publiquement le gouvernement israélien.

Un porte-parole de l'organisation avait indiqué plus tôt qu'environ 10% des membres avaient signé la lettre ouverte, publiée mercredi dans le Financial Times.

"L'âme d'Israël est en train d'être déchirée", ont-ils écrit, affirmant que la politique et les actions du gouvernement Netanyahu "vont à l'encontre de nos valeurs juives". "Nous nous opposons à la guerre", disent-ils. "Nous pleurons la perte de vies palestiniennes".

Ils condamnent la reprise de l'offensive israélienne à Gaza le 18 mars après deux mois de trêve. "Nous savons dans nos coeurs que nous ne pouvons pas (...) rester silencieux face aux nouvelles" victimes. Et depuis le retour des bombardements, "aucun otage" israélien n'a été libéré, déplorent-ils.

Le gouvernement israélien, qu'ils qualifient d'"extrémiste", est aussi accusé d'"encourager ouvertement la violence contre les Palestiniens en Cisjordanie".

Le porte-parole du Conseil avait indiqué que d'autres membres "pourraient potentiellement" s'associer à cette prise de position.

L'armée américaine dit avoir "détruit" un port pétrolier au Yémen

Les Houthis font état de 38 morts



L'armée américaine a indiqué avoir détruit un port pétrolier stratégique au Yémen où elle cible les rebelles houthis qui ont fait état vendredi de 38 morts et plus de 100 blessés, selon un nouveau bilan.

"Trente-huit ouvriers et employés ont été tués et 102 autres blessés, selon un bilan provisoire de l'agression américaine sur le site pétrolier de Ras Issa", a indiqué la chaîne de télévision Al-Massirah des Houthis, citant les autorités sanitaires de Hodeidah, ville de l'ouest du pays contrôlée par les rebelles.

L'armée américaine avait annoncé jeudi avoir mené des bombardements ayant abouti à la "destruction" de ce port.

Un précédent bilan faisait état de 20 morts et 50 blessés.

Sur des images diffusées tôt vendredi par

la chaîne des rebelles Al-Massira et présentées comme les "premières images de l'agression américaine" contre le port pétrolier, une boule de feu éclaire la zone où se trouvent des navires, tandis que d'épaisses volutes de fumée s'élèvent au-dessus de ce qui semble être un incendie.

"Les équipes de secours de la défense civile et les ambulanciers déploient tous leurs efforts pour rechercher et extraire les victimes et éteindre l'incendie", a souligné vendredi Anees Alasbahi, porte-parole du ministère de la Santé des Houthis.

Des manifestations pour protester contre les frappes américaines et en signe de soutien aux Palestiniens de la bande de Gaza devaient avoir lieu vendredi au Yémen par les Houthis.

Ces rebelles contrôlent de larges régions

du Yémen, pays pauvre de la péninsule arabe en proie à une guerre civile depuis 2014, qui a fait des centaines de milliers de morts et provoqué une catastrophe humanitaire.

Le Commandement militaire américain pour le Moyen-Orient (Centcom) avait expliqué jeudi que "l'objectif de ces frappes était de s'en prendre aux sources économiques du pouvoir des Houthis".

"Les Etats-Unis ont pris (ces) mesures, afin d'éliminer cette source d'hydrocarbures pour les houthis, soutenus par l'Iran, et les priver du revenu illégal qui a financé les actions des Houthis pour terroriser toute la région depuis plus de dix ans", a ajouté le Centcom.

Washington, qui a désigné les Houthis comme organisation terroriste étrangère début mars, accuse ceux-ci de s'accaparer les

revenus de ce port situé au nord de Hodeida.

"Ces hydrocarbures devraient être fournis de manière légitime aux habitants du Yémen", souligne le Centcom.

Jeudi, Washington a imposé des sanctions contre une banque du Yémen et ses principaux dirigeants, en raison de son soutien jugé "essentiel" aux Houthis.

Le groupe rebelle est entré dans la coalition de Washington en déclenchant, en novembre 2023, des attaques contre des navires empruntant la mer Rouge, perturbant le trafic maritime international.

Les Houthis, qui disent agir en solidarité avec les Palestiniens de la bande de Gaza où le mouvement islamiste Hamas est en guerre contre Israël depuis le 7 octobre 2023, ciblent également régulièrement Israël avec des missiles.

Vendredi matin, l'armée israélienne a une nouvelle fois annoncé avoir intercepté un missile en provenance du Yémen.

L'armée américaine a accentué ses frappes sur le Yémen à la mi-mars sur instruction du président américain, Donald Trump.

Mercredi, les rebelles ont accusé les Etats-Unis d'avoir mené plusieurs frappes aériennes contre la capitale Sanaa, où une personne a été tuée, selon eux.

Les attaques en mer Rouge et dans le golfe d'Aden, une zone maritime essentielle pour le commerce mondial, ont poussé les Etats-Unis à mettre en place une coalition navale multinationale et à frapper des cibles rebelles au Yémen, parfois avec l'aide du Royaume-Uni.

Jeudi soir, le ministre français de la Défense, Sébastien Lecornu, a annoncé la "destruction par une frégate française d'un drone tiré depuis le Yémen".

"Nos armées continuent leur engagement pour garantir la libre circulation maritime", a-t-il ajouté sur le réseau social X.

Trump cloue au pilori Harvard, accusée de propager "haine et imbécilité"

Donald Trump a accentué mercredi ses critiques à l'égard de Harvard, menaçant de priver de subventions fédérales et du droit d'accueillir des étudiants étrangers cette institution devenue la cible privilégiée de sa lutte contre les universités d'élite américaines.

Harvard "enseigne la haine et l'imbécilité", et "ne devrait plus recevoir de fonds fédéraux", a écrit le président américain sur Truth Social, deux jours après avoir coupé 2,2 milliards de dollars de subventions fédérales pluriannuelles à l'établissement.

Deux médias, CNN et le Washington Post, ont indiqué mercredi que Donald Trump avait en outre formellement demandé aux services fiscaux de supprimer l'exemption d'impôts accordée à Harvard.

La présidence de l'université avait marqué les esprits lundi en s'opposant publiquement aux demandes de l'administration Trump, destinées notamment selon la Maison Blanche à lutter contre l'antisémitisme dans les camps.

Dans ce face-à-face, illustration du bras de fer entre le président conservateur et de grandes universités des Etats-Unis, Donald

Trump a rétorqué qu'Harvard, vieille de quatre siècles, ne pouvait "plus être considérée comme un lieu d'apprentissage décent et ne devrait figurer sur aucune liste des grandes universités dans le monde".

L'institution recrute essentiellement "des gauchistes radicaux, des idiots et des cervelles de moineau", selon lui.

L'institution située dans l'agglomération de Boston, qui compte environ 30.000 étudiants et qui a formé 162 lauréats de prix Nobel, est en tête depuis des années du classement mondial de Shanghai des établissements d'enseignement supérieur.

Mais elle est dans le viseur de conservateurs à l'offensive contre les universités américaines qu'ils considèrent trop à gauche. Des attaques qui ont redoublé au printemps 2024 lors des mobilisations étudiantes pro-palestiniennes contre la guerre menée par Israël à Gaza.

A l'époque, les républicains avaient accusé les universités d'avoir failli à la protection d'étudiants juifs et leurs présidentes, dont celles de Harvard et de Columbia, avaient démissionné.

L'université privée, dotée d'un immense

patrimoine de plus de 50 milliards de dollars, bénéficie d'une exemption vis-à-vis du fisc fédéral et de l'Etat du Massachusetts.

Donald Trump accuse l'université et ces autres institutions de laisser prospérer l'antisémitisme sur leurs campus, et son gouvernement leur a demandé de mettre en place toute une série de mesures -- dont un "audit" des opinions des étudiants et du corps enseignant -- faute de quoi l'Etat fédéral couperait ses subventions.

Mais il a obtenu une fin de non recevoir de Harvard. Dans une lettre adressée aux étudiants et aux enseignants, le président de l'université, Alan Garber, avait rappelé lundi que l'institution avait déjà engagé des actions contre l'antisémitisme depuis plus d'un an et assuré qu'elle n'abandonnerait pas "son indépendance, ni ses droits garantis par la Constitution", comme le Premier amendement sur la liberté d'expression.

"Aucun gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir, ne doit dicter aux universités privées ce qu'elles doivent enseigner, qui elles peuvent enrôler et embaucher, ni sur quelles matières elles peuvent mener des recherches", a-t-il ajouté.

Cette prise de position a provoqué le gel de 2,2 milliards de subventions fédérales, avec effet immédiat: Sarah Fortune, une chercheuse reconnue, s'est vu ordonner l'arrêt de ses recherches sur la tuberculose par la structure fédérale qui la finance, les NIH, a fait savoir à l'AFP l'école de santé publique d'Harvard.

De plus, "si Harvard ne peut pas prouver qu'elle est en pleine conformité avec ses obligations de déclaration, l'université perdra le privilège d'inscrire des étudiants étrangers", a écrit le ministère américain de la Sécurité intérieure dans un communiqué.

La réponse ferme d'Harvard a été saluée par des centaines de professeurs et plusieurs figures du Parti démocrate, dont Barack Obama, l'ancien président saluant un "exemple" et espérant que d'autres "institutions" suivront cette voie.

Harvard se distingue de Columbia à New York, qui a accepté d'engager de profondes réformes, vues par certains comme une capitulation devant l'administration Trump.

Columbia a néanmoins assuré qu'elle refuserait "tout accord qui nous ferait renoncer à notre indépendance".

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

PASSÉE	VÉNÉR- ABLE	MAROTTE	SE POILER	ANIMAL À OMBRE- LLE	CONNU EN OUTRE	BLINDÉ	FOI DE CANARD
ACCROC- HAGE							
CALCIUM		LE TRÈS- HAUT				CERTAIN EN RAPE CINÉASTE TAIWAN- AIS	
					VILLE D'IRAN		
VERNÉ MORCEAU D'ADN		EN MARGE	ROULÉ IMPUD- ENTE		ARTICLE AVOIR LE CULOT		SPORT EN BREF
				CÉRÉALE ARTICLE			
FAYARD	TOMBÉES TAPAG- EUR					LA LOI DU SILENCE	ARGON
VOÏLE	VAREUSE	PRÊTE- NOM			CARDIN- AUX		NICKEL BERGE
				FLOTTÉ MOLIVE- MENTÉ			
FORME D'AVOIR		BOMBAGE DENSE			PRÉPO- SITION		PÈRE DE SEM
FLÂNE				QUARTIER DE DRESDE	EN VRAC	PRONOM	EN INSTAN- CE
CAPTURE INFONDÉ							
			REMIS À PLUS TARD				

Solution mots flechés d'hier

ANALIS- ANE	A	EN VITÉSSE	CHEVRE OTE	COULE EN FRANCE	FIN DE SERVIR	TROIS À QUATRE VITÉSSE	S'	RENVOI	R	PENTRE APPRENTI SSE	VERDIE- TIQUE
LUXURE	L	I	B	E	R	T	I	N	A	G	E
	A	L	T	E	R	E	G	O	P	O	T
PROBLE	I	R	M	A	N	D	V	U	I	A	
SUFFLE EN TOURNER	A	P	E	R	O	X	E	N	O	N	
	A	G	E	L	B	P	T	C			
ÈRE	E	L	U	A	O	I	E	H			
CHOISI	L	S	O	U	R	C	E				
LIONS	L	S	O	U	R	C	E				
	U	N	I	S	S	O	N	S	L	T	
DEPENS TRATIF INVERSE	E	C	A	N	C	I	O	L	M		
	S	T	U	P	I	D	E	A	I	D	E
CONVUL- SIP	L	O	T	R	I	N	C	E	R		
CHRONO	T	E	T	E	E	D	O	R	E		

Jeux & Loisirs

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benrabia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bourab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkardoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tibaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Ladyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P: 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gabs

Mouna El Youssoufi
Louba Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Ziffer
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: (0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: (0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse 130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2							■			
3				■					■	
4			■							
5					■				■	
6						■				
7		■				■				
8				■						
9			■							
10										

HORIZONTALLEMENT

- 1 - Art de la gestion
- 2 - Général flottant - Fameux charpentier
- 3 - Poudre de bébé - Avant les autres
- 4 - Font une rade - Installer
- 5 - Grosse artère - Le andalou
- 6 - Loupé ! - Lentille bâtarde
- 7 - Verdlure - Contestés
- 8 - Charge utile - Glu
- 9 - Reg. dans un sens - Velue
- 10 - Saison - Sorties du néant

VERTICALEMENT

- 1 - Dumping
- 2 - Matière à mèche - Précis
- 3 - Eau d'Afrique - Localisé
- 4 - Série d'arcades
- 5 - Gallium - Port de France - Source de commandements
- 6 - Choisis - Durillon
- 7 - Ecluse - Etouffe
- 8 - Baigné de rayons
- 9 - Drame nippon - Déchiffre à nouveau
- 10 - Abattues

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	L	I	B	E	R	A	T	I	O	N
2	E	M	A	N	A	T	I	O	N	S
3	G	I	T	■	T	E	R	N	E	■
4	I	T	I	N	E	R	A	I	R	E
5	S	E	R	F	■	M	I	S	E	S
6	L	E	I	■	D	O	■	E	U	T
7	A	S	E	S	■	I	D	E	S	■
8	T	■	Z	E	D	E	■	S	E	T
9	I	N	■	R	O	N	D	■	S	E
10	F	I	L	A	N	T	E	S	■	T

Grilles de sudoku

Facile

8	4		2	6				
9	7							4
	2	3	4		9	8		
		8					9	7
			9	8	1			
2	6					3		
		6	1	2	7	4		
5							3	2
			7	6		5	8	

Moyen

3	7	8		9				6
	6			1	5			
			3		4	8		
6	8	4						
	2						4	
				3		1	5	
	4	8	7					
		6	1				3	
7		2	4		5	1		

Difficile

6			9	5		7		
	3						9	
9		2						
1	7	6			4			
	9		5	4		2		
		5		7	8		1	
					1		3	
	7					8		
		9	7	5			6	

Expert

				7		5	9	
2	5		3	4				
	1						6	
	7		3				8	
	4						7	
5			8				2	
1							8	
			6	5		9	3	
4	9	8						

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	1	7	6	4	8	3	9	2
9	6	4	2	3	7	1	8	5
8	2	3	5	1	9	6	4	7
6	7	2	3	5	4	8	1	9
4	9	5	1	8	6	7	2	3
1	3	8	7	9	2	5	6	4
2	8	6	9	7	5	4	3	1
7	4	1	8	2	3	9	5	6
3	5	9	4	6	1	2	7	8

Moyen

4	2	7	6	5	8	3	1	9
6	3	1	9	2	4	8	5	7
5	8	9	3	1	7	6	4	2
3	1	5	4	8	2	7	9	6
2	7	6	5	3	9	4	8	1
9	4	8	1	7	6	5	2	3
1	5	4	2	6	3	9	7	8
7	6	2	8	9	5	1	3	4
8	9	3	7	4	1	2	6	5

Difficile

1	8	2	3	4	6	5	9	7
7	5	6	2	9	1	3	8	4
4	3	9	5	8	7	1	2	6
9	1	3	4	6	5	2	7	8
5	6	4	8	7	2	9	3	1
8	2	7	1	3	9	6	4	5
2	4	8	6	1	3	7	5	9
6	9	5	7	2	8	4	1	3
3	7	1	9	5	4	8	6	2

Expert

4	8	9	5	1	6	2	3	7
6	3	5	8	2	7	1	9	4
1	2	7	3	4	9	6	5	8
7	5	3	6	8	1	4	2	9
8	9	4	7	5	2	3	6	1
2	6	1	4	9	3	8	7	5
5	4	2	9	6	8	7	1	3
3	1	8	2	7	5	9	4	6
9	7	6	1	3	4	5	8	2

Les agrumes marocains font leur entrée sur le marché japonais

Un premier conteneur d'agrumes marocains a officiellement débarqué au Japon, marquant l'entrée du Royaume sur l'un des marchés les plus exigeants au monde en matière de qualité et de traçabilité, a annoncé jeudi Morocco Foodex.

Ce succès témoigne de "la compétitivité des produits agricoles marocains et d'un savoir-faire reconnu à l'international", a affirmé l'organisme chargé de la promotion et du contrôle des exportations agricoles et maritimes du Maroc dans un communiqué.

Treizième client du Maroc en produits agroalimentaires, le Japon est réputé pour ses exigences strictes, a noté la même source, soulignant que "l'acceptation des agrumes marocains, notamment la très prisée Nadorcott, atteste du respect des normes sanitaires les plus rigoureuses et ouvre la voie à une diversification des variétés exportées, en fonction des préférences du marché".

"Nous souhaitons le développement des agrumes marocains au Japon, car les Japonais les adorent", a déclaré Yoichi Fukuda, importateur japonais cité par le communiqué, mettant en avant l'intérêt croissant des consommateurs nippons pour la qualité marocaine, rapporte la MAP.

Avec une culture alimentaire axée sur la fraîcheur et la saisonnalité, le Japon affiche une consommation élevée de fruits frais, ce qui en fait un débouché majeur pour les agrumes marocains.

"Le Maroc jouit d'une très belle image auprès des Japonais. Nous souhaitons la bonne réussite et le développement des agrumes marocains au Japon", a confirmé Kento Takegami, responsable des achats dans une entreprise japonaise d'importation.

Afin de renforcer cette avancée, une mission économique organisée par Morocco Foodex accompagne une délégation d'une dizaine d'exportateurs marocains au Japon en avril.

Cette mission a pour objectif de tisser des partenariats durables avec les donneurs d'ordre, et de renforcer la visibilité de l'offre marocaine via des rencontres BtoB, des visites du marché de Tokyo et une campagne de communication ciblée.

"Nous avons accompagné une dizaine d'entreprises à Tokyo pour promouvoir les agrumes marocains sur ce marché très demandeur de l'origine Maroc", a affirmé El Mehdi El Alami, directeur du développement et de la promotion au sein de Morocco Foodex.

"Cet engouement a été démontré par la présence d'une trentaine d'acheteurs, et nous sommes très satisfaits de cette mission", a-t-il ajouté.

La "Pause Tech" d'Epson, une immersion inédite au cœur de la technologie du géant japonais



Le géant japonais Epson continue d'investir dans la région « META CWA » (Moyen-Orient, Turquie, Afrique, Asie centrale et occidentale) qui compte plus de 80 pays dont le Maroc, 300 employés et 11 bureaux et centres d'innovation, a affirmé Evgeniy Dzhaksimov, Directeur général-Afrique du groupe.

« C'est une région prometteuse qui capte environ 28% de nos investissements et où nos effectifs augmentent de 45%. Le Maroc en fait pleinement partie et reste un bureau en pleine croissance. Nous continuons d'y investir, d'y croître et d'y représenter ce vaste ensemble », a-t-il déclaré lors de la « Pause Tech », un es-

pace privilégié d'échanges et de découverte, organisé par le géant japonais de l'impression, du 14 au 16 avril, dans un palace de Marrakech.

Lieu de partage et de découverte par excellence, « cette rencontre exceptionnelle est une occasion unique qui permet aux visiteurs de découvrir les nouvelles solutions technologiques que propose Epson, de participer à des ateliers pratiques ainsi qu'à de multiples conférences animées par des experts de la marque », a ajouté Evgeniy Dzhaksimov.

De fait, dans le cadre de cet événement inédit, proposé à l'occasion du Gitex Africa 2025, le leader japonais a offert aux visiteurs une immersion innovante et complète dans son univers via des démonstrations créatives qui leur ont permis d'apprécier les dernières innovations Epson.

Figuraient également au menu de cette « Pause Tech » : des ateliers immersifs aux cours desquels les participants ont expérimenté les technologies les plus récentes de la marque mondiale dans des situations concrètes et des Tech Talks inspirants (mini-conférences) autour des thématiques majeures comme l'innovation durable, la transformation numérique, l'éducation, ou encore le

développement durable.

Il convient de noter que la marque nipponne a choisi d'être présente cette année au Gitex mais différemment en adoptant ce nouveau format qu'elle a appelé « Pause Tech ».

« L'idée est très simple : inviter nos clients et partenaires à faire une vraie pause, ici chez Epson, tout en échangeant avec nos experts et en participant à des ateliers, des workshops, etc », a confié Chorouq Machtache, directrice commerciale Epson Afrique francophone.

Ainsi, lors de cet événement, construit autour de trois grands espaces offrant une expérience à la fois informative, interactive et conviviale, des rencontres professionnelles ont été proposées avec en prime des échanges avec les dirigeants d'Epson et autres membres de l'équipe dirigeante dont Evgeniy Dzhaksimov (DG-Afrique), Ilias Azzaoui (DG-Afrique Francophone) et Yusra Bouzid (Directrice des ventes grand public, Afrique francophone) ou encore Kaoutar Akamkam (Directrice Marketing, Afrique Francophone).

L'occasion pour le top management du géant technologique d'éclairer les participants sur l'approche d'Epson qui repose sur les 4 C

qui définissent son ADN. Il s'agit du « Craft, une technologie conçue avec rigueur et précision, issue de notre savoir-faire et de notre engagement en R&D; Care, notre souci constant du client, de l'environnement et du bien-être de nos équipes; Creativity, la liberté d'innover en synergie avec nos partenaires; et Collaboration, une proximité terrain unique qui nourrit notre capacité à co-créer des solutions adaptées aux réalités locales », a-t-on expliqué.

Trois jours durant, les professionnels étaient également invités à découvrir un panel complet de solutions de numérisation, d'impression zéro Chaleur, d'impression à réservoir d'encre, pour des solutions, l'éducation et l'art ou encore pour le commerce de détail.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la « Pause Tech » a rencontré un franc succès parmi les professionnels. « Nous avons des retours très positifs, car ce format nous a permis d'accueillir nos clients dans des conditions agréables, favorables à la concentration et à l'échange autour des messages que nous désirons faire passer », a confié d'un ton exprimant une grande satisfaction Chorouq Machtache.

Alain Bouithy

Un espace privilégié d'échanges et de découverte monté en marge du Gitex

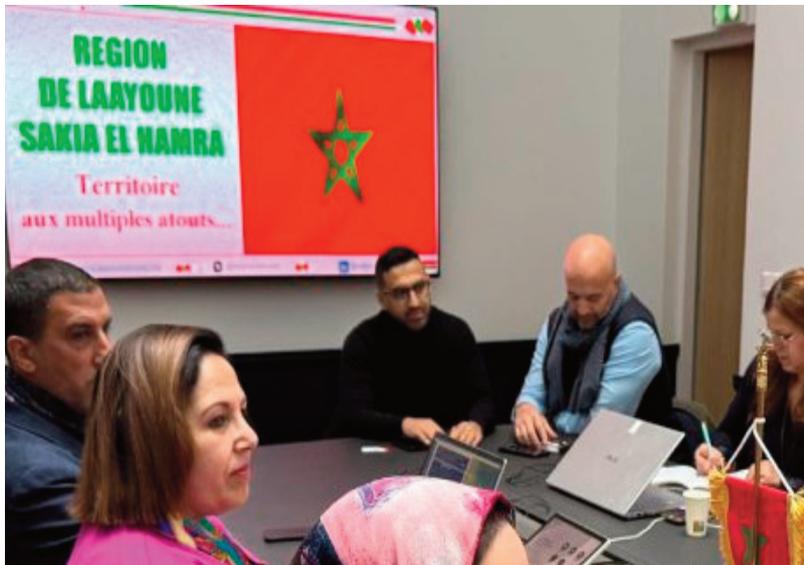
Les opportunités d'investissement dans les provinces du Sud au centre d'une conférence à Saint-Etienne

Les opportunités d'investissement dans les provinces du Sud du Royaume ont été au centre d'une conférence, jeudi soir, à Saint-Etienne.

Organisée par le consulat général du Maroc à Lyon en partenariat avec le département de la Loire, cette conférence a été l'occasion de mettre en avant le nouveau modèle de développement et sa déclinaison dans les provinces du Sud.

Il a également été question de présenter les réformes structurelles en cours en matière de gouvernance, d'économie durable et de territorialisation des politiques publiques, avec un focus sur les dynamiques d'intégration régionale et les nouvelles routes économiques vers l'Afrique où le Maroc se positionne comme hub.

Lors de cette conférence, le Centre régional d'investissement (CRI) de Laâyoune a présenté une communication sur les mécanismes opérationnels et les opportunités concrètes d'investissement dans la région, notamment les dispositifs d'accompagnement des investisseurs (guichet unique, incitations fiscales, services d'appui), avec un focus sur les atouts spécifiques de la région de Laâyoune en termes de ressources naturelles, d'infrastructures logistiques, d'énergies renouvelables et de connectivité.



C'était l'occasion de présenter également des modèles de réussite de projets d'investissement étrangers dans les secteurs à fort potentiel (agro-industrie, pêche, énergie, logistique).

Intervenant à l'ouverture de cette conférence, la consule générale du Maroc à Lyon, Fatima Baroudi, a rappelé les séquences importantes de la relation France-Maroc de ces dernières semaines, notamment l'intense échange de visites d'officiels marocains et français, la mise à l'honneur du Royaume dans le Salon de l'agriculture et le Festival du livre, mais auparavant l'annonce de la France de son soutien de la souveraineté du Maroc sur son Sahara, qui

participent de cette dynamique vertueuse que connaissent les liens bilatéraux.

«Toutes ces rencontres permettent de renforcer notre dialogue politique, de coordonner nos actions sur les enjeux régionaux et internationaux, et de consolider notre coopération économique qui constitue un des piliers de notre relation », a affirmé Mme Baroudi.

La France, a-t-elle ajouté, «est un partenaire économique majeur du Maroc avec lequel nous envisageons un avenir encore plus prospère ».

Dans cette optique, «nous souhaitons ce soir, à travers ce dîner-débat, donner un avant-goût aux hommes

d'affaires et aux différents entrepreneurs de cette belle région qui est la Loire, sur l'importance d'un investissement accru dans les provinces du Sud du Maroc», a dit la consule générale.

«En y investissant, vous contribuez à renforcer la stabilité, le développement et la prospérité de ces provinces si chères à nos cœurs », a-t-elle ajouté.

Dans une déclaration à la MAP, le président du département de la Loire, George Ziegler, a souligné que cette rencontre célèbre la belle coopération territoriale avec le Maroc, se félicitant de la dynamique que connaissent les relations entre les deux pays.

De son côté, le secrétaire

général de la préfecture de la Loire, Dominique Shuffenecker, s'est félicité de l'opportunité qu'offre cette rencontre pour mieux connaître les atouts d'investissement au Maroc et développer les relations économiques dans le cadre de la coopération entre les territoires.

Fabienne Perrin, conseillère départementale en charge de l'habitat à Saint-Etienne, a exprimé, quant à elle, son admiration pour l'élan de développement que connaît le Royaume, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, et les perspectives qu'ouvrent les énormes chantiers de modernisation des infrastructures menés « avec beaucoup de talent et d'efficacité » pour l'avenir du pays.

En interaction avec un parterre d'élus, de chefs d'entreprise, de responsables départementaux et d'acteurs de la société civile, l'économiste Tariq Essaid a présenté les dispositifs juridiques et financiers mis au point par le Royaume à l'adresse des investisseurs, notamment la Charte de l'investissement.

Il a également mis en avant les perspectives concrètes de coopération économique entre le Maroc et la France au regard des atouts des deux pays et de leur volonté exprimée au plus haut niveau d'aller de l'avant dans leur partenariat d'exception renforcé.

Fintech au Maroc, un secteur porteur

La Fintech au Maroc est un secteur porteur qui a un impact sur l'inclusion financière, les investissements et la création d'emplois, affirmé le Directeur exécutif du Morocco Fintech Center (MFC), Mustapa Lahlali.

"L'objectif du Morocco Fintech Center, qui a vu le jour en janvier dernier, est de booster ce secteur et de venir en aide aux jeunes start-ups qui interviennent dans ce domaine très porteur, qui a un impact sur l'inclusion financière, les investissements et la création d'emplois", a dit M. Lahlali dans une interview accordée à la MAP, en marge de Gitex Africa Morocco, tenu du 14 au 16

avril à Marrakech.

Plusieurs études réalisées sur le secteur de la fintech durant les dernières années ont montré qu'il y a encore du chemin à parcourir, a relevé le responsable, notant que par exemple, en Afrique, il existe près de 2.500 fintechs, dont 2% seulement au Maroc.

"Ce chiffre n'est pas cohérent avec l'évolution du secteur financier marocain", a fait remarquer M. Lahlali. Et de soutenir : "Nous allons œuvrer en collaboration avec les différents partenaires pour faire rayonner les fintechs marocaines à l'échelle africain et au-delà".

M. Lahlali a indiqué que la mission principale Morocco Fintech Center est de soutenir les fintechs sur plusieurs volets, notamment réglementaire, entrepreneurial et technologique.

Il a, dans ce sens, mis en exergue les opportunités offertes par le secteur, affirmant que les régulateurs, les banques et les différents intervenants sont ouverts au dialogue.

Ainsi, Lahlali a appelé les jeunes start-uppeurs à être transparents, créatifs et concevoir des solutions user-centric qui tiennent compte de la culture et les habitudes marocaines, estimant que des fois, le blocage est juste psychologique.

gique.

Revenant sur l'engouement des jeunes pour se lancer dans le secteur des startups, il a affirmé que le stand du Morocco Fintech Center au Gitex 2025 a reçu des centaines de porteurs de projets venus pour échanger et assister à des sessions organisées en marge de cet événement à haute portée technologique.

Morocco Fintech Center est une association à but non lucratif créée par 15 fondateurs dont le ministère, le régulateur du secteur financier et plusieurs acteurs intervenants dans le secteur de la fintech.

SAR le Prince Moulay Rachid préside à Rabat l'ouverture du 30^{ème} Salon international de l'édition et du livre

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid a présidé, jeudi à l'espace OLM-Souissi à Rabat, l'ouverture de la 30^{ème} édition du Salon international de l'édition et du livre (SIEL), organisé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, du 18 au 27 avril.

L'ouverture par Son Altesse Royale de ce Salon est une illustration nouvelle de la Haute sollicitude dont SM le Roi ne cesse d'entourer le domaine culturel et de Sa ferme volonté d'en promouvoir les différentes manifestations, avec pour principal objectif l'édification d'une société du savoir, ouverte, prospère et civilisée.

SAR le Prince Moulay Rachid a, à cette occasion, visité plusieurs stands du Salon, dont celui de l'Emirat de Charjah, invité d'honneur de cette 30^{ème} édition du SIEL, qui célèbre les liens historiques et culturels qui unissent le Royaume du Maroc à l'Etat des Emirats Arabes Unis frère et ambitionne de présenter les nouveaux développements de la scène culturelle émiratise.

Son Altesse Royale a également visité les stands de la Palestine, du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, de l'Institut français du Maroc, de la Société chérifienne de distribution et de presse (SOCHEPRESS), de Dar Amane et de l'Univers des Schtroumpfs.

Organisé par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, en partenariat avec la région de Rabat-Salé-Kénitra et la Wilaya de la même région, le 30^{ème} Salon international de l'édition et du livre réunit 756 exposants, dont 292 directs et 464 indirects, représentant 51 pays.

Une vaste sélection de plus de 100.000 titres couvrant tous les champs de la connaissance et divers genres littéraires sont exposés au Salon qui, cette année, met à l'honneur l'Emirat de Charjah et célèbre les Marocains du monde, qui contribuent au rayonnement de l'identité



marocaine plurielle au-delà des frontières.

Avec un programme culturel riche et diversifié, cette édition connaît la participation de nombreux chercheurs, écrivains et créateurs, marocains et étrangers, qui devront animer des conférences, des rencontres littéraires, des soirées poétiques, et des présentations d'ouvrages.

Par ailleurs, des moments forts viendront ponctuer cette 30^e édition, avec des hommages à d'éminentes figures de la création marocaine, dont les œuvres ont marqué la culture nationale et contribué à son rayonnement. Le programme inclut également des hommages à des personnalités de la culture arabe, organisés en partenariat avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), ainsi que des remises de Prix littéraires, notamment le Prix Ibn Battouta de la littérature de voyage et le Prix national de la lecture.

A l'instar des éditions précédentes, un programme riche et varié destiné aux enfants et aux élèves sera proposé tout au long du Salon.

La 30^e édition du SIEL se veut un événement d'envergure devant contribuer à dynamiser la scène culturelle marocaine et à renfor-

cer le rayonnement de Rabat en tant que destination culturelle, tant sur le plan national qu'international, alors que la ville se prépare à porter le titre de Capitale mondiale du livre en 2026.

A son arrivée au Salon international de l'édition et du livre, SAR le Prince Moulay Rachid a passé en revue une section des Forces Auxiliaires qui rendait les honneurs, avant d'être salué par le ministre de la Culture, de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, SA Sheikha Bodour Bint Sultan Al Qasbi, présidente de l'Autorité du livre de l'Emirat de Charjah, invité d'honneur du Salon, et Ahmed Ben Rakkad Al Ameri, président exécutif de l'Autorité du livre de l'Emirat de Charjah. Son Altesse Royale a été aussi salué par Driss El Yazami, président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), Mohamed Yacoubi, wali de la Région de Rabat-Salé-Kénitra, gouverneur de la préfecture de Rabat, Rachid El Abdi, président du Conseil régional de Rabat-Salé-Kénitra, et Salim Al Malik, directeur général de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les Sciences et la culture (ICESCO).

SAR le Prince Moulay Rachid a également été

salué par Fatiha El Moudni, présidente du Conseil communal, Abdelaziz Driouich, président du Conseil préfectoral, Latifa Moftaqir, directrice des Archives du Royaume du Maroc, com-

missaire générale du SIEL, Salah-Eddine Abkari, secrétaire général par intérim du département de la culture, et Ghylzaine Derrous, directrice du livre, des bibliothèques et des archives.

A l'occasion de la 30^{ème} édition du SIEL qui se tient à Rabat, Dar Attakafa pour l'édition et la distribution organise, ce samedi de 10h30 à 13 heures, la cérémonie de signature du livre « 25 ans de règne du Roi Mohammed VI. Ce qui a changé en nous » de son auteur Abdelhamid Jmahri.

Clap de fin pour le FICIC 2025

La 4ème édition du Festival international du cinéma indépendant de Casablanca (FICIC) s'est achevée, jeudi soir, au théâtre du Complexe culturel Mohamed Zefzaf, par la remise des prix aux lauréats des différentes compétitions, marquant la fin d'une semaine riche en projections, débats et rencontres artistiques.

Dans la catégorie des longs métrages, le Grand Prix du festival a été attribué au film "O Corno" de la réalisatrice espagnole Jaione Camborda, salué pour sa puissance narrative et la finesse de sa mise en scène. Le Prix du jury est revenu à "Rambo" de Khalid Mansour, et une mention spéciale a été décernée à "Discordia" de Matthieu Reynaert.

Le Prix de la meilleure réalisation a été remporté par "Hebe" du cinéaste argentin Rafael Escobar, tandis que "Salma" du Syrien Joud Said a été récompensé pour la qualité de son scénario. Nabil Mansouri a décroché le Prix de la meilleure interprétation masculine pour son rôle dans "La Dernière répétition" de Yassine Fennane, et Almaz Papatakis celui de la meilleure interprétation féminine pour "Dans la peau" de Pascal Tessaud.

Du côté des courts métrages, le film jordanien "Soukoun" de Dina Nacer a remporté le Prix du meilleur court métrage. Le jury a également attribué une

du monde.

Dans une allocution, le président du festival, Hammadi Gueroum, a salué la qualité des œuvres présentées et l'im-



mention spéciale au film marocain "Frère de lait" de Kenza Tazi.

Organisé du 11 au 17 avril avec le soutien de l'arrondissement Maarif, le FICIC a proposé une programmation réunissant 17 courts métrages et 12 longs métrages venus des quatre coins

plication des jeunes talents marocains.

"Notre mission est de raconter des récits sincères et d'encourager les jeunes créateurs. Le FICIC s'impose désormais comme un rendez-vous incontournable du cinéma indépendant", a-t-il déclaré.

Président le jury des longs métrages, le réalisateur et producteur français Philippe Diaz a souligné la richesse et l'audace des œuvres en lice, mettant en avant "la force émotionnelle et politique du cinéma indépendant".

En plus des compétitions officielles, le festival a proposé une série d'activités parallèles : colloques scientifiques, projections étudiantes, master class, signatures de livres, et podcasts animés par des experts internationaux. Un focus particulier a été consacré aux récentes productions marocaines, favorisant les échanges entre cinéastes et spectateurs.

La cérémonie de clôture a également été marquée par un hommage émouvant rendu à la légende de la musique marocaine, Abdelwahab Doukali. "Voir la jeune génération valoriser le cinéma indépendant et maintenir vivante notre culture me remplissent de fierté", a confié l'artiste au micro de la MAP.

Deux autres figures emblématiques du 7ème art national, Fatima Kheir et Mohamed Meftah, ont également été saluées pour l'ensemble de leur carrière et leur contribution remarquable à la scène artistique marocaine.

Tenue de la 1^{ère} session de la Commission d'aide à la production des œuvres cinématographiques au titre de l'année 2025

La Commission d'aide à la production des œuvres cinématographiques a tenu, du 6 au 15 avril 2025 à Rabat, sa première session au titre de l'année 2025.

Cette session s'est déroulée sous la présidence d'Amine Nasseur, en présence des membres de la commission, à savoir Bouchra Mazih, Seloua El Gouni, Zineb Wakrim, Chanz El Akriche, Khadija Feddi, Fouad Challa, Abdelkarim Douichi, Sidi Mohamed Essaoudi et Sidi Mohamed Drissi.

Les travaux de cette session ont porté sur l'examen de plusieurs candidatures à l'avance sur recettes, aussi bien avant qu'après production, réparties entre films de fiction, documentaires et projets d'écriture de scénarios.

Dans la catégorie de la fiction, la Commission a étudié 3 longs métrages, 3 courts métrages et 1 documentaire pour l'avance sur recettes après production, 40 projets de longs métrages, 4 projets de courts métrages et 8 projets de documentaires pour l'avance sur recettes avant production, ainsi que 8 projets pour la contribution à l'écriture de scénario.

S'agissant des documentaires portant sur la culture, l'histoire et l'espace sahraouis hassanis, la Commission a examiné 1 documentaire pour l'avance sur recettes après production et 31 projets candidats pour l'avance sur recettes avant production.

À l'issue des délibérations, plusieurs projets ont été retenus. Dans la catégorie des films de fiction, une avance sur recettes après production de 500.000 dirhams a été attribuée au film

documentaire intitulé "Jauk, le dernier du Mellah", présenté par la société Bentaqerla et réalisé par Hassan Benjelloun. Une aide de 100.000 dirhams a été accordée au court métrage "Sur la tombe de mon père", présenté par la société Mont Fleuri Production et réalisé par Jawahine Zentar.

Au titre de l'avance sur recettes avant production, une enveloppe de 3.900.000 dirhams a été octroyée au projet de long métrage "Quand femme veut", présenté par la société FANN.PROD et réalisé par Driss Mrini, d'après son propre scénario. Le projet "Les âmes suspendues", présenté par la société Seven Shots et réalisé par Ayoub Lahmoud, d'après son propre scénario, a bénéficié d'un soutien de 3.500.000 dirhams. Le film "Chironomus", porté par la société Ounssa Media Film et réalisé par Hicham El Jebbari, sur un scénario d'Ahmed Madfai, a obtenu 3.200.000 dirhams. Le projet "Chahrayar (Moi fils unique de 3 mamans)", de la société 3 Dis Films et réalisé par Omar Chraïbi, a reçu une aide de 3.000.000 dirhams. Le film, présenté par la société Kama 4 Prod, réalisé par Naoufel Berraoui, sur un scénario de Brahim Hani, a également obtenu 3.000.000 dirhams.

Un montant de 800.000 dirhams a été attribué au documentaire "Identité(s)", présenté par la société Balance Production et réalisé par Rachid Kasmi, sur son propre scénario. Deux projets de courts métrages ont été soutenus à hauteur de 150.000 dirhams chacun : "Itto", présenté par la société Cavistus Productions et réalisé par Adnane Rami, d'après son propre scénario, et "Mirage", présenté par la so-

ciété Master Production et réalisé par Karim El Bachari, d'après son propre scénario.

Pour la contribution à l'écriture de scénarios, une aide de 100.000 dirhams a été accordée au projet de long métrage "Potes", présenté par la société Tamawayt Productions, sur un scénario de Hamza Atifi. Le projet "Le Tangérois", présenté par la société Cine-Scene International, sur un scénario de Zahoua Raji et Ayoub Layoussifi, a bénéficié d'une enveloppe de 80.000 dirhams. Une somme de 50.000 dirhams a été octroyée au projet "La paix éternelle", porté par la société Kasbah Films, d'après le scénario de Fyza Boulifa.

Concernant la contribution à la réécriture de scénarios, quatre projets de longs métrages ont été retenus, chacun bénéficiant d'un soutien de 100.000 dirhams. Il s'agit de "La maman, le cerceuil et les deux épouses", présenté par la société Cinemars Films et réalisé par Saïd Rabii, sur un scénario d'Abdelkader Almansour; "Le dernier train", présenté par la société Chams Pro et réalisé par Aziz Makroum, d'après le scénario d'Abdelilah Benhadjar; "L'agenda rouge", présenté par DS Prod, réalisé par Driss Sawab, sur un scénario d'El Houcine Chani; et "Holy Cow", présenté par Insight Films, réalisé par Asmae El Moudir, d'après son propre scénario.

Dans la catégorie des documentaires sur la culture, l'histoire et l'espace sahraouis hassanis, une avance sur recettes après production d'un montant de 600.000 dirhams a été attribuée au film "Rêves d'Oued Noun", présenté par la société

7ème Art Production et réalisé par Abdelkader Atoui.

Pour l'avance sur recettes avant production, cinq projets ont été retenus, chacun bénéficiant d'une aide de 800.000 dirhams. Il s'agit de, présenté par la société Tires Production et réalisé par Salem Ballal, sur son propre scénario; "Guachtor", présenté par la société Delta Production et réalisé par Hassan Kher, d'après son propre scénario; "Lmhara", présenté par la société AY Prod et réalisé par Sidi Mohamed Fadel El Joummani, sur un scénario de Mohamed Ayach; "Je suis migrant, tête haute du Maroc", présenté par la société N-Films et réalisé par Abderrazak Zitouny; et "Tidra", présenté par la société Innovsteps, réalisé par El Mahjoub Eddoua, d'après le scénario de Hemdnah Hemdani.

Enfin, au titre de la contribution à la réécriture de scénarios, cinq projets de documentaires ont été soutenus à hauteur de 60.000 dirhams chacun. Il s'agit du film, présenté par la société Dchira Vision et réalisé par Mina Hanyane, sur son propre scénario; "Dailoul", présenté par la société LMK Production et réalisé par Saïd Slimani, sur un scénario de Lalla Khadijatou Dadda "L'eau de Nough", présenté par la société Espace Événement, réalisé par Mohamed Ahmed Bjiha, d'après un scénario d'Othman Sailoum; "Pacou", présenté par la société Assdam Vision, réalisé par Sidi Salek El Boudnani, sur son propre scénario; et "La mémoire de Guelmim", présenté par la société Cinesahara Production, réalisé par Yassine El Moujahid, sur un scénario d'Ali Aznague.

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TAZA
 CERCLE DE TAINESTE
 CAIDAT DE KAF EL GHAR
 COMMUNE DE KAF EL GHAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :04/2025

Le mercredi 14 Mai 2025 à 11 heures, il sera procédé à le bureau de monsieur le président de la Commune de Kaf El Ghar Province de Taza au siège de la commune, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de Creusement des Puits A la Commune de Kaf El Ghar, Province Taza

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la commune de Kaf El Ghar - Province de Taza - il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : cinq mille quatre cents Dirhams (5400.00 DHS)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : deux cent soixante-dix mille Dirhams (270000,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent conformes aux disposition des articles 30 à 34 du décret n° 2.22 431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 2407/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TAZA
 CERCLE TAINESTE
 CAIDAT KAF EL GHAR
 COMMUNE KAF EL GHAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° :05/2025

Le jeudi 15/ 05/ 2025 à 11 heures, il sera procédé à le bureau de monsieur le président de la Commune de Kaf El Ghar Province de Taza au siège de la commune, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de construction des ouvrages buses sur les pistes desservants les différents douars à la Commune de Kaf El Ghar Province de Taza.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés public accessible à l'adresse :(www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million trois cent soixante-douze mille trois cent quatre-vingts dirhams (1 372 380 dhs) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Vingt-sept mille dirhams (27000.00dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent conformes aux disposition des articles 30 à 34 du décret n° 2.22 431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation.

N° 2408/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 DRAA-TAFILALET
 DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE

AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS N° : 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07/INV/2025
 SEANCE PUBLIQUE

Le 13 Mai 2025 à partir de 10 heures du matin il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, de l'équipement et du patrimoine au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, site à Angle Av Med6 et Av Almoahidine, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres nationaux sur offres de prix pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS	CAUTION PROVISOIRE EN DHS
01/INV/2025	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE IOUATEN A LA COMMUNE D'IZNAGUEN - PROVINCE D'OUARZAZATE.	150 000,00 DH	3.000,00 DH
02/INV/2025	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE NKOUB AIT OUAHERDA A LA COMMUNE DE SIROUA - PROVINCE D'OUARZAZATE.	150 000,00 DH	3.000,00 DH
03/INV/2025	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE AL AMAL A LA COMMUNE DE TAZENAKHTE - PROVINCE D'OUARZAZATE.	150 000,00 DH	3.000,00 DH
04/INV/2025	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA DEUXIEME CHANCE - NOUVELLE GENERATION A LA COMMUNE SKOURA AHL LOUST - PROVINCE D'OUARZAZATE.	43 200,00 DH	800,00 DH
05/INV/2025	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU S.S. TIOURJAL EN ECOLE COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNE DE IGHREM NOUGDAL - PROVINCE D'OUARZAZATE.	60.000,00 DH	1.000,00 DH
06/INV/2025	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 08 ESPACES PRESCHOOLAIRES, DES BLOCS DESTINES A L'EDUCATION INCLUSIVE ET D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE DANS LES DIVERSES COMMUNES - PROVINCE D'OUARZAZATE.	65.424,00 DH	1.300,00 DH
07/INV/2025	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DES ESPACES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCHOOLAIRES RELEVANT DE LA DP DE OUARZAZATE DANS DIVERSES COMMUNES - PROVINCE D'OUARZAZATE.	112.200,00 DH	2.000,00 DH

Les dossiers des appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma conformément aux dispositions de l'article 135 du décret n°2-22-431 précité et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 2409/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 DRAA-TAFILALET
 DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE

AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS N° : 08, 09, 10, 11, 12, 13/INV/2025
 SEANCE PUBLIQUE

Le 14 Mai 2025 à partir de 10 heures du matin il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, de l'équipement et du patrimoine au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, site à Angle Av Med6 et Av Almoahidine, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres nationaux sur offres de prix pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS	CAUTION PROVISOIRE EN DHS
08/INV/2025	ETUDE GEOTECHNIQUE, LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET LE CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE NKOUB AIT OUAHERDA A LA COMMUNE DE SIROUA - PROVINCE D'OUARZAZATE.	109 200,00 DH	2.000,00 DH
09/INV/2025	ETUDE GEOTECHNIQUE, LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET LE CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE AL AMAL A LA COMMUNE DE TAZENAKHTE - PROVINCE D'OUARZAZATE.	109 200,00 DH	2.000,00 DH
10/INV/2025	ETUDE GEOTECHNIQUE, LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET LE CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA DEUXIEME CHANCE - NOUVELLE GENERATION A LA COMMUNE SKOURA AHL LOUST - PROVINCE D'OUARZAZATE.	21 000,00 DH	400,00 DH
11/INV/2025	ETUDE GEOTECHNIQUE, LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET LE CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU S.S. TIOURJAL EN ECOLE COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNE DE IGHREM NOUGDAL - PROVINCE D'OUARZAZATE.	45.000,00 DH	800,00 DH
12/INV/2025	ETUDE GEOTECHNIQUE, LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET LE CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 08 ESPACES PRESCHOOLAIRES, DES BLOCS DESTINES A L'EDUCATION INCLUSIVE ET D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE DANS LES DIVERSES COMMUNES - PROVINCE D'OUARZAZATE.	64 800,00 DH	1.000,00 DH
13/INV/2025	ETUDE GEOTECHNIQUE, LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET LE CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE IOUATEN A LA COMMUNE D'IZNAGUEN - PROVINCE D'OUARZAZATE.	109 200,00 DH	2.000,00 DH

Les dossiers des appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma conformément aux dispositions de l'article 135 du décret n°2-22-431 précité et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 2410/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Rabat Sale Kénitra
Direction Provinciale de Kénitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN SÉANCE PUBLIQUE

Le mardi 13 mai 2025, à 10h30 du matin il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et du sport de Kénitra, sise à rue Abdelaziz Boutaleb Mimosa - Kenitra-, à l'ouverture de plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix suivant :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Montant de la Caution provisoire en dhs
31/DPK/2025	Travaux de réhabilitation et d'aménagement de huit (08) établissements scolaires collégiaux pionniers relevant des communes de Kénitra et de Mehdiya - Province de Kénitra. En lot unique.	5 110 621,44 dhs TTC (cinq millions cent dix mille six cent vingt et un dirhams et quarante-quatre centimes TTC)	60 000,00 dhs (Soixante mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°:05 du règlement de consultation.

N.B: La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et du sport de Kénitra.

N° 2411/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
Au rabais ou majoration N°:20/INV/2025
(Séance publique)

Le 12/05/2025 à 10H00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech, avenue Jnane Harti, guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national « Au rabais ou majoration » ayant pour objet: Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement secondaire collégial relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés:

- Lot N°01: Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial FATIMA AL FHIRIYA Arrondissement SIDI YOUSSEF BEN ALI à Marrakech.
- Lot N°02: Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial ZHOUR TARGA Arrondissement MENARA à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	14 000,00	Quatorze mille dirhams	722 736,00	Sept cent vingt deux mille sept cent trente six dirhams.
02	12 000,00	Douze mille dirhams	600 024,00	Six cent mille vingt quatre dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 2413/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم الرحامنة
المجلس الاقليمي الرحامنة
عدد 2025 /153

إعلان عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية
لولوج درجة مساعد تقني درجة أولى المسلم 08 برسم سنة 2025

✓ بناء على الظهير الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، حسبما وقع تغييره وتتميمه.

✓ بناء على مقتضيات الظهير الشريف رقم 1.15.84 الصادر في 20 رمضان 1436 (7 يوليوز 2015) بتفويض القانون التنظيمي رقم 112.14 المتعلق بمجالس الإقليم والمصالحات.

✓ بناء على قرار السيد رئيس المجلس الاقليمي الرحامنة عدد 152 بتاريخ 16 أبريل 2025 بتنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2025.

ينظم مجلس إقليم الرحامنة يوم السبت 17 ماي 2025 على الساعة التاسعة صباحا، بمقر المجلس الاقليمي الرحامنة امتحانات الكفاءة المهنية للقادة الموظفين المتمكنين إلى ميزانية مجلس إقليم الرحامنة والمؤهلين على اقلية 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار الأصلي إلى يوم امتحانات الكفاءة المهنية كما هو مبين في الجدول التالي:

الإطار الأصلي	إطار الترقية	تاريخ المباراة	شروط اجتياز الامتحان	المناصب المتبادر بشأنها	آخر أجل لإيداع الترشيحات
مساعد تقني من الدرجة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الأولى	السبت 17 ماي 2025 على الساعة التاسعة صباحا	يقتض امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المرشحين المؤهلين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية 2025/05/17 تاريخ إجراء الاختبارات الكتابية.	يحدد عدد المناصب المتبادر بشأنها في حدود 14% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	نودع ملفات الترشيح بمكتب ضبط لمجلس إقليم الرحامنة في أول قضاء 06 ماي 2025 كآخر أجل على الساعة الرابعة والتصف بعد الزوال.

N° 2412/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
Au rabais ou majoration N°21/INV/2025
(Séance publique)

Le 12/05/2025 à 11H00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech, avenue Jnane Harti, guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national « Au rabais ou majoration » ayant pour objet : Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés :

- Lot N°01 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire MOULAY ALI CHERIF (Arrondissement sidi Youssef ben Ali) à Marrakech.
- Lot N°02 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ANAS IBN MALIK (Arrondissement MEDINA) à Marrakech.
- Lot N°03 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire SIDI AAMARA (Municipalité ALMACHOUAR KASBA) à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	9 100,00	Neuf mille cent dirhams	455 234,40	Quatre cent cinquante-cinq mille deux cent trente-quatre dirhams et quarante cts.
02	6 700,00	Six mille sept cents dirhams	338 244,00	Trois cent trente-huit mille deux cent quarante-quatre dirhams.
03	6 600,00	Six mille six cents dirhams	330 120,00	Trois cent trente mille cent vingt dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 2414/PA

STE ZIYOSS CONSTRUCTION SARL CLOTURE ET LIQUIDATION

I) - Aux termes de la décision extraordinaire en date du 01/11/2024, enregistrée à Al-Hoceima le 08/11/2024, les associés de la société STE ZIYOSS CONSTRUCTION SARL, inscrite au registre de commerce d'Al-Hoceima sous le N°3365, décide ce qui suit:
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une réparation pour Solde de tout compte ;
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de la liquidation de la société ;
II) - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1er instance d'Al-Hoceima, le 02/12/2025, Sous le N°344
Pour extrait et mention Le liquidateur.
N° 2415/PA

SOCIETE « AL-HOCEIMA CONSULTING » SARL (A.U) CLOTURE ET LIQUIDATION

I) - Aux termes de la décision extraordinaire en date du 09/04/2025, enregistrée à Al-Hoceima le 11/04/2025, les associés de la société « AL-HOCEIMA CONSULTING » SARL (A.U), inscrite au registre de commerce d'Al-Hoceima sous le N°2249, décide ce qui suit :
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une réparation pour Solde de tout compte ;
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de la liquidation de la société ;
II) - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1er instance d'Al-Hoceima, le 16/04/2025, Sous le N°111
Pour extrait et mention Le liquidateur.
N° 2416/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELET DBM/SM

Avis de la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 01/BG/2025
Le 06/05/2025 à 10H00 il sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 01/BG/2025 ayant pour objet :
ETUDES ARCHITECTURALES D'AMENAGEMENT D'UNE DEPENDANCE ADMINISTRATIVE AU CENTRE IMILCHIL-CAIDAT IMILCHIL, CERCLE IMILCHIL, PROVINCE DE MIDELET.
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 1 150 000.00 DHS HTVA (UN MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS HORS TAXES).
Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés ou bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province de MIDELET.
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
La visite de lieu est prévue le 30/04/2025 à 11H30 (La présence des architectes à cette visite est obligatoire toute absence entraînera l'écartement de leurs offres.)
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de la consultation architecturale.

N° 2417/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PREFECTURE SKHIRAT - TEMARA COMMUNE DE AIN EL AOUDA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°09/2025
Le12/05/2025 à 11h00, il sera procédé au bureau du président, de la commune d'AIN EL AOUDA, sise à l'avenue Mohammed VI à Ain El Aouda, à l'ouverture des plis relative à L'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : L'ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DE VOIES URBAINES A HAY ENNACER A AIN EL AOUDA.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail électronique des marchés : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix mille dirhams (10 000,00 DH)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cinq cent dix mille dirhams toutes taxes comprises (510 000.00 DHS T.T.C.)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www. Marchespublics.gov.ma
Le dossier technique comprenant l'original du certificat d'agrément ou sa copie certifiée conforme à l'original dans le domaine D17.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2418/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, D U PRESCOLAIRE ET DES SPORTS ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION REGION BENI MELLAL-KHENIFRA DIRECTION PROVINCIALE DE KHOURIBGA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL A MAJORATION N° 01EXP/2025/KH

Le Mercredi 21 Mai 2025 à 11h00min, il sera procédé à

la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale de l'Académie Régionale d'Education et de Formation de la Région Beni Mellal Khénifra de Khouribga, sise à boulevard Beni Amir à Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international à majoration N° 01EXP/2025/KH ayant pour objet : "prestation de nettoyage des établissements scolaires, et du siège administratif de la direction provinciale de Khouribga, province de Khouribga, en lot unique".
Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme d'Un Million Cinq cent dix Mille deux Cent trente-six Dirhams zéro Centime Toutes Taxes Comprises (1 510 236,00 DH TTC) ;
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Mille Dirhams (30000,00 DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2419/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAOURIRT COMMUNE DE MECHRAA HAMMADI PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL

Maître d'ouvrage : La commune de Mechraa Hammadi
Année budgétaire : 2025
Le programme prévisionnel des Marchés publics que La commune de Mechraa Hammadi envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026-2027 est présenté ci-après :

a) Prestations de travaux

Année budgétaire 2025						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observations
01	Extension du réseau d'eau potable à douar Sidi Mimoun	Douar Sidi Mimoun	2 200 000,00 dhs	Appel d'offres ouvert	Septembre	Crédits ouverts
02	Extension du réseau d'eau potable à douar Ouled Ali Sefouane	Douar Ouled Ali Sefouane	391 535,97 dhs	Appel d'offres ouvert	Octobre	Crédits ouverts
03	Aménagement des bâtiments administratifs du siège de la commune au centre Mechraa Hammadi et de l'annexe de l'état civil.	Siège de la commune au centre et à Lakhda	185 000,00 dhs	Bon de commande	Novembre	Crédits ouverts

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026		
N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Extension du réseau d'eau potable à douar Ouled Marzouk	Douar Ouled Marzouk
02	Extension du réseau d'eau potable à douar Ouled Bouziane	Douar Ouled Bouziane
03	Extension du réseau d'eau potable à douar Lkarkour	Douar Lkarkour
04	Électrification du douar Ouled Ahmed	Douar Ouled Ahmed

Année budgétaire 2027		
N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Extension du réseau d'eau potable à douar Ouled Brahim	Douar Ouled Brahim
02	Extension du réseau d'eau potable à douar Tamzoucht	Douar Ouled Brahim

b) Prestations de fourniture

Année budgétaire 2025						
N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu de livraison	Mode de passation	Mois de publication	Observations
01	Achat de matériel d'éclairage public.	20 000,00	Commune de Mechraa Hammadi	Bon de commande	Avril	Crédits ouverts
02	Acquisition de matériel d'éclairage public.	40 000,00	Commune de Mechraa Hammadi	Bon de commande	Mai	Crédits ouverts
03	Achat de matériel et mobiliers de bureau	23 531,17	Commune de Mechraa Hammadi	Bon de commande	Juin	Crédits ouverts
04	Achat des ordinateurs	20 000,00	Commune de Mechraa Hammadi	Bon de commande	Juin	Crédits ouverts
05	Acquisition de matériel électrique et électronique	15 000,00	Commune de Mechraa Hammadi	Bon de commande	Juin	Crédits ouverts
06	Acquisition de climatiseurs	20 000,00	Commune de Mechraa Hammadi	Bon de commande	Juin	Crédits ouverts
07	Acquisition de panneaux solaires pour la station de relevage et de pompage d'eau du forage Lakhak	140 000,00	Commune de Mechraa Hammadi	Bon de commande	Juin	Crédits ouverts

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026		
N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Entretien courant de réseaux téléphoniques, et d'eau	Commune de Mechraa Hammadi
02	Fourniture de bureaux, produits d'impression, papeteries et imprimés	Commune de Mechraa Hammadi
03	Fourniture pour matériel techniques et informatiques	Commune de Mechraa Hammadi
04	Achat de matériel pour éclairage public.	Commune de Mechraa Hammadi
05	Entretien courant de réseaux téléphoniques, et d'eau	Commune de Mechraa Hammadi

Année budgétaire 2027		
N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Entretien courant de réseaux téléphoniques, et d'eau	Commune de Mechraa Hammadi
02	Fourniture de bureaux, produits d'impression, papeteries et imprimés	Commune de Mechraa Hammadi
03	Fourniture pour matériel techniques et informatiques	Commune de Mechraa Hammadi
04	Achat de matériel pour éclairage public.	Commune de Mechraa Hammadi
05	Entretien courant de réseaux téléphoniques, et d'eau	Commune de Mechraa Hammadi

c) Prestations de services

Année budgétaire 2025						
N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période	Observations
01	Etudes des projets et réalisation d'études topographiques	50 000,00	Commune de Mechraa Hammadi	Bon de commande	2025	Crédits ouverts
02	Etudes techniques	40 000,00	Commune de Mechraa Hammadi	Bon de commande	2025	Crédits ouverts
03	Entretien courant de bâtiments administratifs	40 000,00	Commune de Mechraa Hammadi	Bon de commande	2025	Crédits ouverts

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026		
N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Etudes des projets et réalisation d'études topographiques	Commune de Mechraa Hammadi
02	Etudes techniques	Commune de Mechraa Hammadi
03	Entretien courant de bâtiments administratifs	Commune de Mechraa Hammadi

Année budgétaire 2027		
N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Etudes des projets et réalisation d'études topographiques	Commune de Mechraa Hammadi
02	Etudes techniques	Commune de Mechraa Hammadi

N° 236/PC

STATION AMIGO YOU&ABDO Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Khouribga, Le 26/03/2025 il a été établi Les statuts d'une société SARL dont les Caractéristiques sont :
- Denomination : * SOCIETE STATION AMIGO YOU&ABDO * SARL.
- Objet : Vente de lubrifiants.
- Siège Social : N° 250, Rue El Yassmine, Quartier El Hana, Khouribga.
- Durée : 99 ans.
- Capital Social : 100 000,00 Dhs. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100, Dhs chacune, souscrite en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé à savoir :
Mr: ABDERRAHIM EL MANSOURI: 50 000, 00 DHS.
Mr.: YOUSSEF ASHOUTEN: 50 000,00 DHS.
- Gérance : Mr. ABDERRAHIM EL MANSOURI et Mr. YOUSSEF, cogérants pour une durée illimitée.
- Année Sociale : du 1er Janvier au 31 Décembre.
Le dépôt légal est effectué au greffe du tribunal de Khouribga sous le N° 1400 / en date du 16/04/2025.

N° 2420/PA

ROYAUME DU MAROC MIMISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAROUDANT CT IGHERM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVRET SIMPLIFIE N° 02/2025 SÉANCE PUBLIC
Le 02/05/2023 à 11H00 H. Il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT IGHERM, L'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, concernant :
* TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'IGHERM PROVINCE DE TAROUDANT *

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (3000,00dhs) Trois mille dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (174780.00dhs) Cent Soixante Quatorze Mille Sept Cent Quatre-Vingt dirhams et 00 cts.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (20 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2421/PA

Agence Nationale des Eaux et Forêts Direction Régionale de sous Massa
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVRET NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 22 /2025 DRANEF-SM
Le 15/05/2025 à 09h30min, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa (Quartier Administratif, Agadir), à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 22/2025 DRANEF-SM relatif à l'exécution des travaux de régénération au profit de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa sur une superficie totale de 470 ha, répartis en Sept (07) lots :

- Lot n°01 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 130 ha au périmètre «Iaabassen 5», Commune territoriale de d'Arbaa Sahel, Province de Tiznit.
- Lot n°02 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 50 ha au périmètre « Agred N'Tman », Commune territoriale d'Irigh N'Tahala, Province de Tiznit.
- Lot n°03 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 50 ha au périmètre « Letgar 01 », Commune territoriale de Tafingout, Province de Taroudant.
- Lot n°04 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 50 ha au périmètre « Sidi Mzal 15 », Commune territoriale d'Ait Milk, Province de Chtouka-Ait Baha.
- Lot n°05 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 80 ha au périmètre « Taguant imsouane », Commune territoriale d'Im-souane, Préfecture d'Agadir Ida Outanane.
- Lot n°06 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 50 ha au périmètre « Ait Khmiss 03 », Commune territoriale de Tamri, Préfecture d'Agadir Ida Outanane.
- Lot n°07 : Exécution des travaux de régénération de Thuja sur une superficie de 60 ha au périmètre « Igui Moudal 02 », Commune Territoriale de Tiqqi, Préfecture Agadir Ida Outanane.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
-Lot n°01 : Un million trois cent quarante-quatre mille dirhams (1 344 000,00 dhs) TTC ;
-Lot n°02 : Un million cent un mille neuf cent soixante dirhams. (1 101 960,00) TTC ;
-Lot n°03 : Un million cent

trois mille deux cent quatre-vingts dirhams. (1 103 280,00) TTC ;
-Lot n°04 : un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cents dirhams. (1 297 200,00 DH) TTC ;
-Lot n°05 : Un million sept cent soixante-huit mille deux cent douze dirhams. (1 768 212,00 DH) TTC ;
-Lot n°06 : Un million trois cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante-quatre dirhams. (1 395 444,00 DH) TTC ;
-Lot n°07 : Un million cinq cent soixante-six mille six cent quatre-vingt-quatre dirhams. (1 566 684,00 DH) TTC ;
Les montants des cautionnements provisoires sont fixés comme suit :

- Lot n°01 : Vingt mille dirhams (20.000,00 Dhs) ;
 - Lot n°02 : Seize mille dirhams (16.000,00 Dhs) ;
 - Lot n°03 : Seize mille dirhams (16.000,00 Dhs) ;
 - Lot n°04 : Dix-neuf mille dirhams (19.000,00 Dhs) ;
 - Lot n°05 : Vingt-six mille dirhams (26.000,00 Dhs) ;
 - Lot n°06 : Vingt mille dirhams (20.000,00 Dhs) ;
 - Lot n°07 : Vingt-trois mille dirhams (23.000,00 Dhs) ;
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 2422/PA

Agence Nationale des Eaux et Forêts Direction Régionale de sous Massa
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVRET NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N°23 /2025/DRANEF-SM
Le 15/05/2025 à 11 h 00 min , il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa (Quartier Administratif, Agadir), à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°23/2025 DRANEF-SM, relatif à l'exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes d'arganier au profit de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa sur une superficie de 300 ha aux périmètres "Tiout 1", "Tiout 2", "Tiout 3", Commune Territoriale de Tiout, province de Taroudant en lot unique. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux millions huit cent vingt-neuf mille six cent soixante-douze Dirhams (2.829.672,00 Dhs) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quarante-deux mille dirhams (42.000,00 Dhs) ;
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 2423/PA

Agence Nationale des Eaux et Forêts Direction Régionale de sous Massa
AVIS APPEL D'OFFRES OUVRET NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 24 /2025 DRANEF-SM
Le jeudi 15 Mai 2025 à 12h00 min, il sera procédé dans le siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa sis au Quartier Administratif à Agadir à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix n° 24/2025 pour la Fourniture de 67.900 plants fruitiers pour le compte de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa à Agadir, répartis en deux (2) lots :
Lot n°1 : Fourniture de 32.000 plants fruitiers pour le compte de la DPANEF d'Agadir, Chtouka Ait Baha et Tiznit.
Lot n°2 : Fourniture de 35.900 plants fruitiers pour le compte de la DPANEF de Taroudant et Tata.
L'appel d'offres sus visé est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale et aussi aux coopératives, union de coopératives et autoentrepreneurs, conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1502-23 du 24 kaada 1444 (13 juin 2023), portant application de l'article 148 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et celles du Dahir n° 1-02-188 du 23 juillet 2002 promulguant la loi n° 53-00.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Lot n°1 : Cinq cent treize mille dirhams (513.000,00 DH) TTC.
Lot n°2 : Six cent cinquante-trois mille cent dirhams (653.100,00 DH) TTC.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
-Lot n°1 : Dix mille dirhams (10.000,00 DH)
-Lot n°2 : Treize mille dirhams (13.000,00 DH)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de consultation.

N° 2424/PA

Agence Nationale des Eaux et Forêts Direction Régionale de sous Massa
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVRET NATIONAL N° 25/2025 DRANEF-SM
Le 15/05/2025 à 13 heures 00 min, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa (Quartier Administratif, Agadir), à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 25/2025 DRANEF-SM pour l'exécution des travaux d'infrastructures antiérosives d'un volume de 43450,5 m3 au profit de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa, répartis en huit (08) lots :
Lot n° 01 : Travaux d'infrastructures antiérosives d'un volume de 8000 m3 aux lieux dits Akarkaw et Talainte Communes Territoriales de Tamri et Amskroud, préfecture d'Agadir Ida Outanane.
Lot n° 02 : Travaux d'infrastructures antiérosives d'un volume de 6500 m3 aux lieux dits Agdal, Sidi Mzal et Tamhfoudt Communes Territoriales d'Ait ouadrim, Ait milk et Ait Mzal, Province de Chtouka Ait Baha.
Lot n° 03 : Travaux d'infrastructures antiérosives d'un volume de 2900 m3 au lieu-dit Tamchirte Commune Territoriale de Bigoudine, Province de Taroudant.
Lot n° 04 : Travaux d'infrastructures antiérosives d'un volume de 4217 m3 au lieu dits Tadoust Commune Territoriale d'Iguidi, Province de Taroudant.
Lot n° 05 : Travaux d'infrastructures antiérosives d'un volume de 9659,50 m3 au lieu-dit Tizgui-Afensou, Communes Territoriales de Tamaloukt et Imoulass, Province de Taroudant.
Lot n° 06 : Travaux d'infrastructures antiérosives d'un volume de 900 m3 au lieu-dit Ait Oumribt Commune Territoriale de Foum El Hisn, Province de Tata.
Lot n° 07 : Travaux d'infrastructures antiérosives d'un volume de 6203 m3 aux lieux dits Ait Aknoun 5,6,7 et Mandardar Communes Territoriales d'Ait Ahmed et Arbaa sahel, Province de Tiznit.
Lot n° 08 : Travaux d'infrastructures antiérosives d'un volume de 5071 m3 aux lieux dits Tighmerte et Sidi Abdeljabar, Communes Territoriales d'Irigh n Tahala et Ammelne , Province de Tiznit.

L'appel d'offres sus visé est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale et aussi aux coopératives, union de coopératives et autoentrepreneurs, conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1502-23 du 24 kaada 1444 (13 juin 2023), portant application de l'article 148 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et celles du Dahir n° 1-02-188 du 23 juillet 2002 promulguant la loi n° 53-00.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma ;
Les montants des estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixés comme suit :
-Lot n°01 : deux millions six cent quatre-vingt-huit mille Dirhams (2.688.000,00 Dhs) TTC ;
-Lot n°02 : deux millions soixante-quatorze mille vingt Dirhams (2.074.020,00 Dhs) TTC ;
-Lot n°03 : neuf cent soixante-deux mille huit cent quatre-vingt Dirhams (962.880,00 Dhs) TTC ;
-Lot n°04 : un million quatre cent seize mille neuf cent douze Dirhams (1.416.912,00 Dhs) TTC ;
-Lot n°05 : quatre millions deux cent vingt et un mille quatre cent huit Dirhams (4.221.408,00 Dhs) TTC.
-Lot n°06 : trois cent deux mille quatre cent Dirhams (302.400,00 Dhs) TTC.
-Lot n°07 : deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-huit Dirhams (2.383.368,00 Dhs) TTC.
-Lot n°08 : un million neuf cent onze mille six cent quatre-vingt-quatre Dirhams (1.911.684,00 Dhs) TTC.

Les montants des cautionnements provisoires sont fixés comme suit :
-Lot n°01 : Cinquante mille dirhams (50.000 Dhs) ;
-Lot n°02 : Quarante mille dirhams (40.000 Dhs) ;
-Lot n°03 : Dix-neuf mille dirhams (19.000 Dhs) ;
-Lot n°04 : Vingt-huit mille dirhams (28.000 Dhs) ;
-Lot n°05 : Quatre-vingt mille dirhams (80.000 Dhs) ;
-Lot n°06 : Six mille dirhams (6.000 Dhs) ;
-Lot n°07 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000 Dhs) ;
-Lot n°08 : Trente-six mille dirhams (36.000 Dhs) ;
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux Marchés Publics ;
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 2425/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS
ACADEMIE
RÉGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
DE LA RÉGION
CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION
PROVINCIALE
D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » N° : 57/INV/2025 du 05/05/2025 à 14h

Le 05/05/2025 à 14h, il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'AREF C-S d'El Jadida, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » N° : 57/INV/2025 du 29/04/2025 pour : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SPORT AU LYCEE COLLEGIAL MOHAMED VI A LA COMMUNE TERRITORIALE OULED FREJ. PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 321 456,00 Dhs TTC (Trois Cent Vingt et Un Mille Quatre Cent Cinquante Six Dirhams Toutes Taxes Comprises). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6 400,00 Dhs (Six Mille Quatre Cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 2426/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'AGRICULTURE DE LA
RÉGION DE BENI MEL-
LAL-KHENIFRA
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE L'AGRICULTURE
DE BENI MELLAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N° 10 /2025
/DPA/4/SAHA

Le 19/05/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mel-

lal, sise au Quartier Administratif, Rue de Safi, Béni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres de prix N° 10 /2025 /DPA/4/SAHA du 19/05/2025 à 10h pour : La réalisation des études techniques relatives à la construction des pistes rurales prévues dans le cadre du programme d'appui au Développement inclusif et Durable des zones Agricoles et Rurales PADIDZAR : (10 Km) au niveau de la commune territoriale de Tagzirt et (12 Km) au niveau de la commune territoriale Fom El Anceur province de Beni Mellal. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent dix mille quatre-vingt-huit dirhams et 00 cts (110 088,00 dhs)

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : mille six cent dirhams et 00 centimes (1600,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation dudit appel d'offre.

N° 2427/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL KELAA
DES SRAGHNA
COMMUNE D'EL
KELAA DES SRAGHNA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION ADMINIS-
TRATIVE, ECONO-
MIQUE ET FINANCIÈRE
SERVICE DU BUDGET,
COMPATIBILITÉ ET DES
MARCHÉS

Avis d'appel d'offres ouvert national N° 04/2025

Le 13/05/2025 à 11 h du matin, il sera procédé, dans les bureaux de la commune d'El Kelaa des Sraghna sis à la ville d'El Kelaa Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 04/2025 pour TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE TERRAINS DE SPORT DE PROXIMITÉ COMMUNE D'EL KELAA DES SRAGHNA PROVINCE EL KELAA SRAGHNA REGION MARRAKECH-SAFI. Les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

publics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3.174 768,00 DH (Trois millions cent soixante quatorze mille sept cent soixante huit Dhs, 00 cts).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 60 000,00 DH (Soixante mille dh)

Les concurrents doivent soumissionner par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 des règlements de la consultation.

N° 2428/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N°
18/INDH/S/2025

Le 16/05/2025 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour les ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 14 UNITES PRESCOLAIRES AUX COMMUNES RELEVANT DU CERCLE BEN AHMED JANOUBIA - PROVINCE DE SETTAT (TRANCHE 1).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1.000,00 dhs (Mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 73.920,000 dh T.T.C. (Soixante treize mille neuf cent vingt dirhams toutes taxes comprises). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 2429/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N°
20/INDH/S/2025

Le 16/05/2025 à 11 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert

national sur offres de prix pour les ESSAIS GEOTECHNIQUES, CONTROLE DES BENTONS ET MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 14 UNITES PRESCOLAIRES AUX COMMUNES RELEVANT DES CERCLES BEN AHMED JANOUBIA - PROVINCE DE SETTAT (TRANCHE 1).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 700,00 dhs (Sept cent dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 134.400,000 dh T.T.C. (Cent trente quatre mille quatre cent dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 2430/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie
et des Finances
Direction des Affaires
Administratives et Générales
Avis d'appel d'offres
ouvert international
sur offres des prix n°
16/2025/MEF/AC/INF

Le 13 juin 2025 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances, 2ème étage, Quartier administratif - Rabat- Chellah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix

n°16/2025/MEF/AC/INF du 13 juin 2025 à 10 heures pour l'assistance technique à la mise en place d'un système de suivi du marché secondaire ainsi que les prestations de formation, et de maintenance y afférentes pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, en deux lots: Lot n° 1 : l'assistance technique à la mise en place d'un système de suivi du marché secondaire ainsi que les prestations de formation.

Lot n° 2 : La maintenance du système de suivi du marché secondaire. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit : Lot n°1 : l'assistance technique à la mise en place d'un système de suivi du marché secondaire ainsi

que les prestations de formation ; estimation des coûts des prestations : Deux millions cinq cent vingt mille dirhams toutes taxes comprises (2 520 000,00 DH TTC).

Lot n°2 : La maintenance du système de suivi du marché secondaire : estimation des coûts des prestations : Six cent quatre-vingt-un mille six cents dirhams toutes taxes comprises (681 600,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Lot n°1 : l'assistance technique à la mise en place d'un système de suivi du marché secondaire ainsi que les prestations de formation : Quarante-cinq mille dirhams (45 000,00 DH).

Lot n°2 : La maintenance du système de suivi du marché secondaire : douze mille dirhams (12 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

N° 2431/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie
et des Finances
Direction des Affaires
Administratives et Générales
Avis d'appel d'offres
ouvert international
sur offres des prix
N°38/2025/
MEF/AC/INF

Le 20 Mai 2025 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée « D », bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances, 2ème étage, Quartier administratif - Rabat- Chellah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix

n°38/2025/MEF/AC/INF du 20 Mai 2025 à 10 heures pour l'acquisition, l'installation, le paramétrage et la mise en œuvre d'une solution logicielle de digital workplace ainsi que les prestations de formation, d'assistance technique et de maintenance y afférentes pour le compte de l'Inspection Générale des Finances, en deux lots :

Lot n° 1 : Acquisition, l'installation, le paramétrage et la mise en œuvre d'une solution logicielle de digital workplace ainsi que les prestations de formation et d'assistance technique pour le compte de l'Inspection Générale des Finances.

Lot n° 2 : Maintenance de la solution logicielle de digital workplace pour le compte de l'Inspection Générale des Finances. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit : Lot n°1 : Acquisition, l'installation, le paramétrage et la mise en œuvre d'une solution logicielle de digital workplace ainsi que les prestations de formation et d'assistance technique pour le compte de l'Inspection Générale des Finances ; estimation des coûts des prestations : un million trois cent quatre-vingt-dix mille huit cent dirhams toutes taxes comprises (1 390 800,00 DH TTC).

Lot n°2 : Maintenance de la solution logicielle de digital workplace pour le compte de l'Inspection Générale des Finances.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

Lot n°1 : Acquisition, l'installation, le paramétrage et la mise en œuvre d'une solution logicielle de digital workplace ainsi que les prestations de formation et d'assistance technique pour le compte de l'Inspection Générale des Finances ; estimation des coûts des prestations : un million trois cent quatre-vingt-dix mille huit cent dirhams toutes taxes comprises (1 390 800,00 DH TTC).

Lot n°2 : Maintenance de la solution logicielle de digital workplace pour le compte de l'Inspection Générale des Finances ; estimation des coûts des prestations : quatre cent dix-huit mille huit cent dirhams toutes taxes comprises (418 800,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Lot n°1 : Acquisition, l'installation, le paramétrage et la mise en œuvre d'une solution logicielle de digital workplace ainsi que les prestations de formation et d'assistance technique pour le compte de l'Inspection Générale des Finances : 25 000,00 DH (vingt-cinq mille dirhams).

Lot n°2 : Maintenance de la solution logicielle de digital workplace pour le compte de l'Inspection Générale des Finances : sept mille cinq cent dirhams (7 500,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus et le tableau de conformité, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise Entrée « D », bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances quartier Administratif - Rabat - Chellah) au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

N° 2432/PA

GLOBAL HYGIENE SOLUTION S.A.R.L

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 07/03/2025, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont :
 -DENOMINATION : GLOBAL HYGIENE SOLUTION.
 -OBJET : MARCHAND IMPORTATEUR VENDANT EN DEMI-GROS.
 -SIEGE SOCIAL : 5 RUE ENNOUSSOUR RDC CASABLANCA.
 -DUREE : 99 ans.
 -CAPITAL SOCIAL: 100000 DH.
 -GERANCE: MR. CHARIR ZAKARIA.
 -ANNEE SOCIALE : commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.
 -DEPOT : le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 11/04/2025 sous N° 966769 RC N° 671571.
N° 2433/PA

NEW BRIDGE EDUCATION S.A.R.L

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 12/03/2025, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont :
 -DENOMINATION : NEW BRIDGE EDUCATION.
 -OBJET : ÉDITION ET DISTRIBUTION DE LIVRES SCOLAIRES.

-SIEGE SOCIAL : 5 RUE ENNOUSSOUR RDC CASABLANCA.

-DUREE : 99 ans.
 -CAPITAL SOCIAL: 100000 DH.
 -GERANCE: MME. SABIQ YASMINE.
 -ANNEE SOCIALE : commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.
 -DEPOT : le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 11/04/2025 sous N° 966770 RC N° 671573.
N° 2434/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé et de la protection sociale
 Région Souss Massa
 Délégation d'Agadir
 Ida Outanane
 Centre Hospitalier Régional D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE
 N°09/2025
 Réservé aux TPPME, jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs nationaux
 Le 06/05/2025 à 10h30, il sera procédé, dans la salle de réunion du Centre Hospitalier Régional d'Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour Travaux d'aménagement d'entretien et réparation

des bâtiments du Centre Hospitalier Régional d'Agadir.

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 848 156.00 dh (Huit cent quarante-huit mille cent cinquante-six dirhams TTC).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000.00 dh (Quinze mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent envoyer leurs offres par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces, relatifs aux marchés publics. Dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du Règlement de Consultation

N° 2435/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS
SEANCE PUBLIQUE

Le jeudi 15 mai 2025, à partir de 10h30 du matin il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et du sport de Kénitra, sise à rue Abdelaziz Boutaleb Mimosa -Kénitra-, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts nationaux sur offres de prix suivants :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Montant de la Caution provisoire en dhs	Heure d'ouverture des plis
22/DPK/2025	Travaux de réhabilitation et d'aménagement des blocs sanitaires des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Kénitra, dans les communes suivantes : Kénitra, Oued El Makhazine, Lalla Mimouna, Bahara Ouled Ayad, Bni Malek, Sidi Allal Taxi, Ben Mansour, Haddada et Megrane — province de Kénitra. En lot unique.	549792.00 dhs TTC (Cinq Cent Quarante-Neuf Mille Sept Cent Quatre-Vingt-Deux Dirhams TTC).	10 000,00 dhs (Dix mille dirhams).	10h30
23/DPK/2025	Études techniques et suivi des travaux de réhabilitation et d'aménagement : • De la salle couverte de sport du lycée qualifiant Ibn Abad, situé dans la commune de Kénitra. • Du lycée qualifiant Al Anouar, situé dans la commune de Sidi Taibi, relevant de la direction provinciale de Kénitra, province de Kénitra. En lot unique.	42 000.00 dhs TTC (Quarante-deux mille dirhams TTC).	/	11h00
24/DPK/2025	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du Centre d'épanouissement d'éducation et de formation Chahid Mohamed Diouri, relevant de la direction provinciale de Kénitra, province de Kénitra. En lot unique.	2 000 239.20 dhs TTC (deux millions deux cent trente neuf dirhams et vingt centimes TTC).	30 000,00 dhs (Trente mille dirhams).	11h30

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et du sport de Kénitra.

N° 2436/PA

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Benguerdj	Semtat	Berrechid	Casa Oudja	Casa vinyngours	Ain Sebaou	Mohammed	Rabat Agdal	Rabat Ville	Salé	Salé Taberqant	Kénitra	Sidi yahya	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes al amir	Meknes	Selma symon	Ain taoufik	Fes
171*																					
301						5:40	5:48	5:59	6:31	6:37	6:47	6:51	7:10	7:25	7:44	7:59	8:38	8:47	7:36	7:46	8:05
303						6:40	6:48	6:59	7:31	7:37	7:47	7:51	8:13	8:30	8:49	9:05	9:46	9:55	10:06	10:17	10:35
400*	4:50	5:35	6:39	6:59	7:23	7:39	7:58	7:49	8:21	8:27	8:37	8:41	9:02	9:15	9:31	9:50	10:39				11:15
602	5:50	6:35	7:39	7:59	8:23	8:39	8:58	8:49	9:21	9:27	9:37	9:41	10:02	10:19	10:38	10:54	11:33	11:42	11:53	12:04	12:25
141						9:30	9:38	9:49	10:21	10:27	10:37	10:41	11:02	11:19	11:35	11:51	12:30				13:15
606	7:50	8:35	9:39	9:59	10:23	10:39	10:58	10:49	11:21	11:27	11:37	11:41	12:02	12:19	12:38	12:54	13:33	13:42	13:53	14:04	14:25
543						11:30	11:38	11:49	12:21	12:27	12:37	12:41	13:02	13:19	13:35	13:51	14:30	14:39			15:15
610	9:50	10:35	11:39	11:59	12:23	12:39	12:58	12:49	13:21	13:27	13:37	13:41	14:02	14:19	14:38	14:54	15:33	15:42			16:01
v15245	10:50	11:35	12:39	12:59	13:23	13:39	13:58	13:49	14:21	14:27	14:37	14:41	15:02	15:19	15:35	15:51	16:30	16:39			16:58
614	11:50	12:35	13:39	13:59	14:23	14:39	14:58	14:49	15:21	15:27	15:37	15:41	16:02	16:19	16:38	16:54	17:33	17:42	17:53	18:04	18:25
616	12:50	13:35	14:39	14:59	15:23	15:39	15:58	15:49	16:21	16:27	16:37	16:41	17:02	17:19	17:35	17:51	18:30	18:39			19:15
618	13:50	14:35	15:39	15:59	16:23	16:39	16:58	16:49	17:21	17:27	17:37	17:41	18:02	18:19	18:38	18:54	19:33	19:42	19:53	20:04	20:25
620	14:50	15:35	16:39	16:59	17:23	17:39	17:58	17:49	18:21	18:27	18:37	18:41	19:02	19:19	19:35	19:51	20:30	20:39			21:15
622	15:50	16:35	17:39	17:59	18:23	18:39	18:58	18:49	19:21	19:27	19:37	19:41	20:02	20:19	20:38	20:54	21:33	21:42			22:18
624	16:50	17:35	18:39	18:59	19:23	19:39	19:58	19:49	20:21	20:27	20:37	20:41	21:02	21:19	21:35	21:51	22:30	22:39			23:15
626	17:50	18:35	19:39	19:59	20:23	20:39	20:58	20:49	21:21	21:27	21:37	21:41	22:02	22:19	22:35	22:51	23:30	23:39			0:12
630						21:15	21:23	21:34	22:06	22:14	22:24	22:28	22:49	22:53	23:11		0:28				1:03
638	19:00	19:45	20:49	21:09	21:33	21:48	21:68	21:59	22:31	22:37	22:47	22:51	23:12	23:29	23:46	0:01	0:49				1:27
139						22:15	22:23	22:34	23:06	23:14	23:24	23:28	23:49	0:23	0:40		1:28				2:08
MF	21:00	21:46	22:49	23:10	23:34	23:48	23:59	0:14	0:52	1:00	1:13	1:20	1:44	2:30	3:17						

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° train	Fes	Ain taoufik	Selma symon	Meknes	Meknes al amir	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi yahya	Kénitra	Salé Taberqant	Salé	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammed	Ain Sebaou	Casa vinyngours	Casa Oudja	Berrechid	Semtat	Benguerdj	Marrakech
TM						3:10	3:36	4:28	4:50	4:56	5:00	5:17	5:50	6:02	6:35						
307	2:50			3:28	3:17	4:17	4:35	5:14	5:35	5:39	5:52	5:58	6:31	6:42	6:50						
404	3:42			4:17	4:04	5:04	5:24	6:03	6:26	6:30	6:43	6:49	7:26	7:38	7:46						
104*	4:55			5:30	5:16	6:12	6:25	7:00	7:18	7:22	7:35	7:40	8:12	8:23	8:35	8:44	9:06	9:30	10:31	10:51	11:04
306	5:40	5:54	6:04	6:17	6:22	7:04	7:17	7:39	8:00	8:18	8:22	8:35	8:40	9:12	9:23	9:44	10:06	10:30	10:31	11:01	11:24
120*	6:32	6:23	6:33	6:46																	
130	6:40			7:17	7:22	8:04	8:17	8:39	9:00	9:18	9:22	9:35	9:40	10:12	10:23	10:35	10:44	11:06	11:30	12:31	13:04
132	7:40	7:54	8:04	8:17	8:22	9:04	9:17	9:39	10:00	10:18	10:22	10:35	10:40	11:12	11:23	11:35	11:44	12:06	12:30	13:31	14:04
134	8:40			9:17	9:22	10:04	10:17	10:39	11:00	11:18	11:22	11:35	11:40	12:12	12:23	12:35	12:44	13:06	13:30	14:31	15:04
136	9:40	9:54		10:17	10:22	11:04	11:17	11:39	12:00	12:18	12:22	12:35	12:40	13:12	13:23	13:35	13:44	14:06	14:30	15:31	16:04
138	10:40			11:17	11:22	12:04	12:17	12:39	13:00	13:18	13:22	13:35	13:40	14:12	14:23	14:35	14:44	15:06	15:30	16:31	17:04
120	11:40	11:54	12:04	12:17	12:22	13:04	13:17	13:39	14:00	14:18	14:22	14:35	14:40	15:12	15:23	15:35	15:44	16:06	16:30	17:31	18:04
122	12:40			13:17	13:22	14:04	14:17	14:39	15:00	15:18	15:22	15:35	15:40	16:12	16:23	16:35	16:44	17:06	17:30	18:31	19:04
124	13:40	13:54		14:17	14:22	15:04	15:17	15:39	16:00	16:18	16:22	16:35	16:40	17:12	17:23	17:35	17:44	18:06	18:30	19:31	20:04
142	14:40			15:17	15:22	16:04	16:17	16:39	17:00	17:18	17:22	17:35	17:40	18:12	18:23	18:35	18:44	19:06	19:30	20:31	21:04
128	15:40	15:54	16:04	16:17	16:22	17:04	17:17	17:39	18:00	18:18	18:22	18:35	18:40	19:12	19:23	19:35	19:44	20:06	20:30	21:31	22:04
503	16:40			17:17	17:22	18:04	18:17	18:39	19:00	19:18	19:22	19:35	19:40	20:12	20:23	20:35					
132	17:40	17:54		18:17	18:22	19:04	19:17	19:39	20:00	20:18	20:22	20:35	20:40	21:12	21:23	21:35	21:44	22:06	22:30	23:31	0:14
144	18:40			19:17	19:22	20:04	20:17	20:39	21:00	21:18	21:22	21:35	21:40	22:12	22:23	22:35					

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse
marocaine aux
premiers rangs
sur tous les
fronts

© Myriem Kammich

**L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Portrait

Abrego Garcia
Symbole des
errements de
la politique
américaine
anti-migrants



Kilmar Abrego Garcia, érigé en symbole des errements de la politique anti-migrants de l'administration Trump, avait émigré aux États-Unis à 16 ans pour fuir les gangs du Salvador. Marié à une américaine, père de famille de 29 ans, il se retrouve aujourd'hui

enfermé avec eux dans une prison de haute sécurité.

Arrêté devant son fils de cinq ans alors qu'il sortait d'un magasin dans le Maryland, dans le nord-est des États-Unis où il vit avec son épouse et deux autres enfants d'elle, il s'est retrouvé soixante-douze heures plus tard, le 16 mars, dans la prison de haute sécurité du Cecot à San Salvador.

Comme 238 Vénézuéliens et 22 autres Salvadoriens il a été expulsé des États-Unis, tous accusés d'être membres des bandes criminelles vénézuéliennes du Tren de Aragua et de la Mara Salvatrucha (MS-13), classées "organisations terroristes" par la nouvelle administration américaine.

Aucune preuve n'étaye son appartenance à la MS-13.

L'administration Trump a ensuite reconnu en justice que son expulsion résultait d'une "erreur administrative", puisqu'un arrêté d'expulsion à son encontre vers le Salvador avait été définitivement annulé par un tribunal fédéral en 2019.

M. Abrego Garcia venait

d'être arrêté par la police, sur ordre d'un juge ayant recueilli la dénonciation d'un informateur anonyme l'accusant d'appartenir à la MS-13 à New York.

Selon son avocat, Me Simon Sandoval-Moshenberg Kilmar Abrego Garcia n'a jamais vécu à NY et "n'a jamais été condamné pour le moindre délit, en lien ou pas avec des gangs".

Si M. Abrego Garcia a vu sa demande d'asile lui être refusée, un juge lui a accordé la protection légale pour qu'il ne soit pas renvoyé au Salvador où il est considéré en danger, et un permis de travail lui a été accordé.

Kilmar Abrego Garcia est né à San Salvador en 1995 d'un père officier de police et d'une mère qui tenait un commerce de bouche, selon les documents présentés au juge de l'immigration en 2019. Avec un frère et deux sœurs, il aidait à maintenir l'affaire familiale.

Le pays était alors totalement sous la coupe de la MS-13 et de son rival le Barrio 18, qui ont fait du nord de l'Amérique centrale (Honduras,

Guatemala et Salvador) l'une des régions les plus violentes et dangereuses au monde.

Le Barrio 18 a commencé à extorquer le commerce familial, menaçant de mort les membres s'ils ne s'exécutaient pas. Craignant que Kilmar et son frère ne soient recrutés par le gang, ses parents les ont envoyés aux États-Unis où, selon les médias salvadoriens, vit aujourd'hui la plupart de la famille.

Kilmar Abrego Garcia est arrivé en 2011 dans l'État du Maryland, où il a commencé à travailler comme manoeuvre sur des chantiers.

Sept ans plus tard, il a entamé une relation avec Jennifer Vasquez Sura, et de cette union est né un fils diagnostiqué avec un syndrome autistique.

La mère de famille a témoigné auprès de CASA, une ONG du Maryland qui s'occupe des migrants, que Kilmar Abrego Garcia est un "père excellent", "principal soutien de notre foyer et l'amour de ma vie depuis plus de sept ans".

"Depuis que notre famille a été séparée, je suis détruite",

a-t-elle affirmé.

Le département de la Sécurité intérieure a, lui, exhibé sur X une copie de l'ordonnance de protection civile que Mme Vasquez Sura avait demandée contre son mari en 2021.

Sur CNN, elle a indiqué en avoir fait le dépôt après une dispute avec son mari car elle sortait d'une relation marquée par des violences conjugales. "Nous avons réussi à surmonter cette situation en privé en tant que famille, notamment en suivant une thérapie. Notre mariage n'a fait que se renforcer dans les années qui ont suivi. Personne n'est parfait, et aucun mariage n'est parfait", a-t-elle dit.

"Je ne cesserai de me battre jusqu'à voir mon mari vivant", a déclaré Mme Vasquez Sura lors d'une manifestation dans le Maryland demandant sa libération et son retour, implorant "de cesser de jouer à des jeux politiques avec la vie de Kilmar" : "Si tu m'entends, reste fort. Dieu ne t'a pas oublié. Nos enfants ne cessent de demander quand reviendras-tu à la maison".

Arrêté devant son fils de cinq ans alors qu'il sortait d'un magasin dans le Maryland, Abrego Garcia s'est retrouvé soixante-douze heures plus tard dans la prison de haute sécurité du Cecot à San Salvador

Sport

Le Mali, ultime cap pour les Lionceaux de l'Atlas avant de décrocher le sacre africain

Nabil Baha : Les joueurs ont la volonté d'écrire l'histoire et de remporter la CAN à domicile

Le sélectionneur national, Nabil Baha, a indiqué, jeudi à Casablanca, que les joueurs de l'équipe marocaine de football U17 ont la volonté et l'envie d'écrire l'histoire en étant les premiers Lionceaux de l'Atlas à remporter la Coupe d'Afrique des nations de la catégorie et garder le trophée à la maison.

"Il y a plusieurs facteurs qui entrent en jeu lors d'un match de l'importance d'une finale de la CAN, mais les joueurs sont motivés et ils ont envie d'entrer dans l'histoire du football marocain", a souligné Baha en conférence de presse avant la finale contre Mali, prévue samedi au stade El Bachir à Mohammedia.

"Nous nous sommes bien préparés pour affronter le Mali dans un match qui va se jouer sur les détails, comme la fraîcheur physique", a-t-il estimé, ajoutant qu'"il y a une certaine pression sur nous parce que le public attend cette finale et surtout le sacre continental".

"Nous avons envisagé tous les scénarios face au Mali, une équipe habituée à atteindre le dernier carré des compétitions continentales", a fait savoir le coach, précisant que "j'ai demandé aux joueurs de prendre plaisir d'abord et ensuite mettre en œuvre les mécanismes qui nous ont permis de remporter les précédents matchs contre le Mali et améliorer ce qui doit l'être".

Évoquant le changement de l'horaire du match de 20h00 à 15h00, Nabil Baha a affirmé



que "nous sommes prêts à jouer ce match quel que soit l'horaire. L'équipe qui s'adapte le plus vite a plus de chance de gagner".

"Nous connaissons bien notre adversaire. Nous connaissons ses meilleurs éléments, son sys-

tème de jeu, ainsi que ses lacunes", a-t-il expliqué, notant que "le Mali dispose de très bons joueurs et nous nous attendons à un match difficile, mais l'important est de rester concentrés et bien jouer tout au long de la rencontre".

Le défenseur central de l'équipe nationale, Adam Souidi a, de son côté, indiqué que "le groupe a hâte de jouer cette finale qui est un rêve pour nous tous", ajoutant que "nous sommes prêts pour affronter le Mali en donnant le meilleur de nous-mêmes pour l'emporter".

Le sélectionneur du Mali, Adama Diallo a, quant à lui, rappelé que "l'objectif principal était d'aller le plus loin possible dans la compétition".

"Jouer la finale est une chose, la gagner c'en est une autre", a-t-il insisté, ajoutant que "c'est un match important pour nous et nous allons tout donner pour décrocher la victoire".

"Le groupe est prêt à se battre pour aller chercher la victoire et nous nous sommes préparés dans cette optique", a-t-il noté, relevant que "nous avons fait un bon parcours lors de cette compétition, mais le plus important reste à faire".

"Nous allons nous donner les moyens pour jouer ce match et les préparatifs continuent jusqu'au jour de la rencontre", a précisé le coach malien, faisant savoir que "nous essayons de toujours faire mieux qu'avant et notre équipe est montée en puissance au fil des matchs de cette CAN".

Il a fait remarquer que "nous nous attendons à un match ardu face au Maroc qui a l'avantage d'évoluer à domicile et devant son public", ajoutant que "les joueurs sont conscients du défi à relever contre le Maroc".

RS.Berkane-CS.Constantine, duel en demi-finale de la Coupe de la CAF

C'est de foot qu'il s'agit Qu'on se le dise !



La RSB croisera le fer, ce dimanche à partir de 20 heures au stade municipal de Berkane, avec l'équipe algérienne de Constantine pour le compte des demi-finales aller de la Coupe de la Confédération CAF.

Un match particulier qui, en aucun cas, ne doit dépasser son cadre sportif et son enjeu

doit absolument se limiter à une qualification en finale de la C2 continentale. Pour ce faire, la formation berkanie, double lauréate de l'épreuve et qui se produira devant son public, sachant que cette confrontation se jouera à guichets fermés, est tenue de bien négocier ce cap et forcer une victoire sur un score convaincant en vue d'aborder la seconde manche, programmée le 27 courant au stade Chadid Hamlaoui de Constantine, dans de bonnes dispositions.

A noter que ce match sera sifflé par l'arbitre libyen Moataz Ibrahim, sacré meilleur arbitre africain au titre de la précédente saison sportive. Il sera secondé par son compatriote Attia Essa Amsaad et le Tunisien Khalil Hassani.

Quant à l'autre demi-finale de cette Coupe de la CAF, elle aura également lieu dimanche et opposera le club tanzanien de Simba à son homologue sud-africain de Stellenbosch.

Par ailleurs, ce week-end verra aussi la programmation des rencontres comptant pour les demi-finales aller de la Ligue des champions, tour où la compétition sera une affaire entre clubs sud-africains et égyptiens. Ainsi, samedi à partir de 14 heures, Mamelodi Sundowns sera à la rude épreuve d'Al Ahly d'Égypte, tandis que l'autre confrontation mettra aux prises Orlando Pirates et Pyramids.

T.R

CAN-2025 : Evaluation de l'état d'avancement des travaux de construction et de réhabilitation des stades dans six villes

Une réunion s'est tenue jeudi au ministère de l'Intérieur pour évaluer l'état d'avancement des travaux de construction et de réhabilitation des stades dans les six villes devant accueillir les matches de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), prévue en décembre 2025 (Rabat, Casablanca, Tanger, Fès, Marrakech et Agadir), et prendre connaissance des programmes complémentaires de mise à niveau urbaine et afférents, dans le cadre du suivi des préparatifs du Royaume pour l'organisation de cet événement continental.

Cette rencontre a été l'occasion de souligner que la cadence des travaux progresse conformément aux calendriers fixés et que toutes les dispositions ont été prises pour garantir l'achèvement des chantiers dans les délais établis, indique un communiqué du ministère de l'Intérieur.

Parallèlement aux travaux relatifs aux stades, les six villes concernées ont vu le lancement de programmes complémentaires visant à améliorer la mobilité urbaine, à mettre à niveau les infrastructures urbaines, à réaménager les alentours des stades et les sites dédiés à l'accueil des visiteurs et à l'organisation d'activités d'animation, l'objectif étant de réunir les meilleures conditions d'accueil des délégations et des supporters.

Dans ce cadre, il a été relevé que plus de 120

projets sont en cours de réalisation dans les six villes et que toutes les mesures ont été prises pour en assurer le parachèvement avant le mois de décembre prochain, précise la même source.

L'organisation de la CAN 2025 constitue une opportunité stratégique pour consolider le rayonnement international du Royaume, de mettre en avant les atouts économiques, culturels et touristiques du Maroc et d'imprimer une nouvelle dynamique à l'économie nationale.

Cette réunion s'est tenue en présence du ministre de l'Intérieur, du ministre délégué chargé du Budget, président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), des walis et présidents des conseils des régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès-Meknès, Marrakech-Safi, Souss-Massa, des présidents des conseils communaux de Casablanca, Rabat, Tanger, Fès, Marrakech et Agadir ainsi que des directeurs généraux de l'Agence nationale de réglementation des communications (ANRT), de l'Office national des chemins de fer (ONCF), de la Société nationale des autoroutes du Maroc (ADM), en plus du président du directoire de la Société nationale de réalisation et de gestion des équipements sportifs (SONARGES) et de la directrice générale de l'Agence nationale des équipements publics (ANEP).

Mbappé et Ancelotti, les grands perdants au Real Madrid



L'un a encore échoué, l'autre pourrait se voir montrer la porte de sortie de la Maison Blanche: l'attaquant Kylian Mbappé et l'entraîneur Carlo Ancelotti sont les grands perdants de l'élimination du Real Madrid de la Ligue des champions par Arsenal mercredi (3-0, 2-1).

Mbappé a quitté le Paris SG pour le Real avec l'objectif de remporter la Ligue des champions. La réussite semblait l'issue logique de ce mariage entre l'attaquant star et le tenant du titre, spécialiste de la compétition reine du football de clubs. Raté...

Le Real sera absent du dernier carré pour la première fois depuis 2020.

Mbappé, qui en est à son neuvième échec en C1 (une seule finale) boirait le calice jusqu'à la lie s'il devait assister au triomphe de son ancien club le 31 mai.

A 19 ans, il était un très jeune champion du monde dont l'armoire à trophées semblait vouée à rapidement se remplir. Il n'y a pas encore de raison de paniquer, mais à son âge (26 ans), Lionel Messi avait déjà remporté trois C1. Son idole Cristiano Ronaldo une.

La relative froideur de San Bernabeu à sa sortie sur blessure à une cheville montre que le public madrilène n'est pas encore pleinement conquis par Mbappé, dont il attendait beaucoup (trop?). Il espé-

rait qu'il renverse la défaite sans appel de l'aller (3-0) en répétant contre Arsenal le triplé réussi en barrages face à Manchester City.

Si l'on exclut un but refusé pour un hors-jeu flagrant, l'attaquant n'a pas cadré un seul tir mercredi. Il n'a pas marqué en quarts, mais il ne l'avait pas fait non plus en huitièmes contre l'Atlético Madrid, où le Real n'était passé qu'aux tirs au but. En quatre matches, il a cadré trois tentatives.

Sans citer Mbappé, le gardien Thibaut Courtois a livré un verdict cruel: "Cette année, nous n'avons pas un Joselu, un avant-centre pur".

"Ce n'était clairement pas le Mbappé qu'on attendait pour ce genre de soirée", a renchéri le journal Marca en épilogue d'une semaine compliquée pour l'attaquant, qui avait reçu quelques jours plus tôt en championnat son premier carton rouge sous le maillot blanc pour un geste violent.

Mbappé a marqué 33 buts cette saison, toutes compétitions confondues. Mais son association avec Vinicius ne fonctionne pas. A tel point qu'on peut se demander si un départ potentiel du Brésilien ne serait pas une bonne nouvelle pour Mbappé.

"Il se peut que le club décide de changer d'entraîneur, peut-être cette année - ou l'année prochaine, quand mon contrat arrivera à son terme", a reconnu l'entraîneur aux cinq Ligues des champions (dont trois au Real). La presse espagnole avance déjà les noms de ses successeurs potentiels: un ancien de la maison, Xabi Alonso, ou encore Jürgen Klopp.

L'analyse sans concession de Courtois était aussi une pierre dans le jardin de l'Italien. Il a regretté que son équipe repose

trop sur l'exploit individuel d'une de ses stars, plus que sur des "mouvements collectifs". Pour Marca, "une fois de plus, son plan de jeu reposait principalement sur de longs ballons vers une attaque où seul Bellingham peut espérer en remporter quelques-uns".

Les titres du début de saison en Supercoupe d'Europe et en Coupe intercontinentale, sur un match, ne trompent personne. Le Real a encore la finale de la Coupe du Roi (le 26) et la Liga pour sauver sa saison. Mais il va trouver à chaque fois sur sa route son rival, le FC Barcelone, toujours en course, lui, en Ligue des champions.

En championnat, les Madrilènes comptent quatre points de retard sur les Catalans chez qui ils doivent encore se déplacer et qui les ont punis lors de leurs derniers affrontements: en Liga en octobre à San Bernabeu (4-0) et en finale de la Supercoupe d'Espagne en janvier (5-2). Une saison quasi blanche n'est pas à exclure.

Cela ne serait finalement pas si surprenant, tant les lacunes madrilènes ont été crûment exposées par Arsenal. Toutes compétitions confondues, la défaite de mercredi était la douzième cette saison, contre seulement deux en 2023-2024...

Derrière, David Alaba a vécu un calvaire face à Bukayo Saka, et Antonio Rüdiger n'a guère montré d'autorité. Au milieu, le départ de Toni Kroos laisse un gouffre béant. Et devant, comme l'a relevé Courtois, son alter ego "Raya n'a pas eu un arrêt à faire". Contre Arsenal, "seulement deux joueurs (ont été) à leur niveau", Courtois et l'attaquant Vinicius, tranche le quotidien sportif Marca.

Tour d'Europe des stades

Le Real Madrid menacé, Liverpool proche de jubiler

Sous pression du Barça, le match du Real Madrid, éliminé par Arsenal en Ligue des champions mercredi, contre Bilbao dimanche, sera l'un des moments chauds du weekend européen, qui peut s'achever sur l'officialisation du titre pour Liverpool en Premier League.

Les "Reds" peuvent sceller leur titre dès dimanche si Arsenal trébuche à Ipswich et qu'ils battent Leicester dans la foulée.

Il paraît cependant peu probable de voir les Gunners, sur un nuage depuis leur triomphe européen de mercredi chez le Real Madrid, manquer à leurs obligations face à une équipe d'Ipswich au bord de la relégation.

La bataille pour les places en Ligue des champions offre un alléchant duel entre Aston Villa (7e, 54 pts) et Newcastle (3e, 59 pts), samedi en fin de journée.

Les concurrents affichent une forme éclatante en Premier League, avec respectivement quatre et cinq succès consécutifs avant leurs retrouvailles à Villa Park.

Coincés entre eux deux, Manchester City (5e, 55 pts) et Chelsea (6e, 54 pts)

se déplacent à Everton, samedi, et à Fulham, dimanche.

La 33e journée se termine lundi à Londres par une affiche entre le mal en points Tottenham, triste quinzième, et Nottingham Forest qui vient juste de perdre sa place sur le podium.

Le Real Madrid va devoir se relever de sa pitoyable élimination en quarts de finale de la Ligue des champions, mercredi contre Arsenal (3-0, 2-1). Et il va devoir le faire contre un coriace Athletic Bilbao, 4e (dimanche), qui l'a déjà battu cette saison, et sans sa superstar Kylian Mbappé, suspendu après son vilain geste le weekend dernier. L'attaquant pourrait d'ailleurs rater d'autres matches puisqu'il est sorti blessé contre Arsenal.

Le Real ne peut pas se permettre de faux pas, puisqu'il accuse quatre points de retard sur le FC Barcelone, qui reçoit le Celta Vigo samedi. Les hommes d'Hansi Flick ont eux aussi des comptes à rendre à leurs supporters après la difficile deuxième manche contre le Borussia Dortmund, perdue 3-1, qui n'a pas empêché cependant la qualification pour les demi-finales (match aller 4-0).

L'Atlético Madrid, largué dans la course au titre (3e, sept points derrière le Barça), se déplace à Las Palmas samedi.

Quatre jours après avoir éliminé le Bayern Munich et rallié les demi-finales de la Ligue des champions, l'Inter se rend à Bologne, l'une des équipes en forme de cette fin de saison. Si les Nerazzurri (71 pts) veulent conserver leur titre de champion, ils doivent s'imposer sur le terrain du 5e du championnat qui a remporté cinq de ses sept derniers matches.

La semaine est chargée et décisive pour l'Inter qui rêve de rééditer son triplé Serie A-Coupe d'Italie-C1 de 2010: mercredi, il recevra l'AC Milan en demi-finale retour de la Coppa Italia (aller: 0-0).

Naples (2e, 68 pts) se déplace samedi à Monza, lanterne rouge. Dans la course tout aussi indécise pour la Ligue des champions, l'Atalanta (3e) affronte l'AC Milan (9e) à San Siro dimanche, tandis que le Juventus (4e), invaincue sous la direction d'Igor Tudor, se rend chez le promu Parme.

Trois jours après son match nul à Milan contre l'Inter (2-2) et son élimination en quarts de finale de la Ligue des champions, le Bayern lance à Heidenheim (16e et barragiste avec 22 points) samedi ses dernières forces en championnat.

La défense munichoise, privée de Dayot Upamecano et Alphonso Davies depuis la fenêtre internationale de fin mars, a encaissé 8 buts sur les cinq dernières journées de championnat, et devra retrouver un peu de stabilité pour ne pas laisser échapper le titre de champion.

A cinq matches du terme de la Bundesliga, les Munichois ont une avance de six points sur Leverkusen (69 contre 63) -et une différence générale de buts largement favorable (+54 contre +29).

Dans leur duel à distance, les hommes de Vincent Kompany et de Xabi Alonso ont un programme quasiment identique, trois matches à l'extérieur et deux à domicile. Leverkusen, qui a retrouvé son maître à jouer Florian Wirtz, termine par quatre équipes en lutte pour les places européennes contre trois pour le Bayern.

Dans le froid intense de l'Arctique, le Canada prépare sa défense

Poser son hélicoptère sur un lac gelé du Grand Nord canadien demande au capitaine Jonathan Vokey une concentration maximale. Autour, tout est aveuglément blanc, et en s'approchant du sol, l'appareil soulève une grande quantité de neige rendant la visibilité encore plus ardue.

Ce capitaine de la Force aérienne, qui participe à un exercice visant à préparer les troupes canadiennes à opérer dans l'extrême nord du pays, n'est pourtant pas un novice. Mais piloter dans l'hiver arctique pour la première fois n'a rien de simple.

"Ailleurs, grâce aux arbres, vous avez une idée de la hauteur, de la distance à laquelle vous êtes du sol. Mais quand il n'y a pas d'arbres ou de végétation, c'est impossible donc c'est un défi", raconte le pilote aux yeux bleus perçants.

"Et opérer dans le froid, c'est dur pour le corps, mais cela peut aussi être difficile pour l'avion", ajoute Jonathan Vokey.

Ici, chaque déplacement doit être longuement préparé : l'Arctique est devenu un enjeu militaire, économique, géostratégique et donc, une zone qui attire. Mais même avec le réchauffement

climatique, évoluer dans cet environnement reste un défi.

Ce déploiement - appelé opération Nanook, qui signifie "ours polaire" en langue inuite et que l'AFP a pu suivre fin février, permet donc à l'armée canadienne de tester les équipements mais aussi la résistance humaine dans des conditions extrêmes.

L'objectif est aussi d'affirmer la présence canadienne : devant la montée des tensions dans une zone qui représente 40% de son territoire, le pays a en effet décidé de renforcer sa présence militaire et diplomatique.

C'est le premier déploiement dans la zone pour Cassidy Lambert, caporal réserviste d'infanterie qui a été formée pour affronter des conditions extrêmes.

"La toundra arctique est probablement l'environnement le plus imprévisible que nous ayons", raconte la jeune soldate originaire de Terre-Neuve, dans l'est du pays.

"Il faut tout le temps être prudent" et se poser les bonnes questions avant tout mouvement. "S'agit-il de terre ou de glace recouverte de neige ? Quelle est l'épaisseur réelle de cette glace ?..."

Il est difficile d'imaginer que cette



toundra inhospitalière, à 200 km au nord du cercle polaire arctique, puisse devenir une nouvelle ligne de front.

Mais l'accessibilité accrue liée au changement climatique, la présence russe renforcée et la nouvelle rhétorique expansionniste du président américain Donald Trump, qui convoite notamment le Groenland, placent cette région autrefois délaissée plus haut dans les priorités mi-

litaires. "L'Arctique, vous savez, c'est une partie du Canada et de la défense nord-américaine", explique le colonel Darren Turner, à la tête de l'opération Nanook.

Or "il est plus facile aujourd'hui que jamais d'accéder au Nord. Et je dirais que cela va changer encore plus radicalement au cours des 10 ou 20 prochaines années."

Sur le terrain, les troupes doivent aussi tester les équipements de plongée

sous la glace ou les drones. Parmi les exercices : repérer des ennemis cachés dans ce paysage plat et blanc.

"Les signatures thermiques sont beaucoup plus difficiles à lire, car tout est si froid", explique un matelot de première classe, dont l'identité est gardée secrète, tandis qu'il pilote un drone.

"La neige est un très bon isolant, et nous avons constaté que si vous vous couvrez de neige, il est assez difficile de vous détecter à l'aide de l'imagerie infrarouge."

Peu après ces manœuvres, depuis Iqaluit dans le grand Nord, le nouveau Premier ministre canadien Mark Carney a expliqué mi-mars que "la sécurisation du Canada était une priorité stratégique absolue" pour le pays qui doit "en faire davantage".

Lors de la première présidence de Trump, les Etats-Unis ont explicitement défié la souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest, faisant valoir que cette voie maritime s'agissait d'un détroit international, qui doit donc rester ouvert à tout navire, sans restriction.

Mark Carney a redit en mars que le passage faisait partie des "eaux souveraines" canadiennes.

Recettes

Salade composée au thon



Les ingrédients :

500 g de salade mélangée (laitue, frisée, mâche...)
300 g de thon entier à l'huile d'olive
1 douzaine d'olives noires à la grecque
1 douzaine de tomates cerises
1 petite boîte de maïs
1 oignon rouge
4 oeufs
Pour la vinaigrette :
4 cuil. à soupe d'huile d'olive
1,5 cuil. à soupe de vinaigre balsamique
1 cuil à café de moutarde forte
Sel et poivre

La préparation :

- Faites cuire les oeufs 10 min à l'eau bouillante. Laissez-les refroidir puis écalez-les. Coupez-les en quartiers. Epluchez et émincez finement l'oignon. Lavez et séchez la salade et les tomates. Egouttez le thon et le maïs.
- Mélangez le tout dans un saladier avec les olives. Mélangez tous les ingrédients de la vinaigrette dans un bol, arrosez la salade avec et servez.

Quand la tech offre aux artistes un rempart contre l'IA

Halte aux détournements de musique par l'intelligence artificielle. Une nouvelle appli permet aux compositeurs de certifier la paternité de leurs chansons face à des IA de plus en plus envahissantes.

"L'IA arrive, fond sur nous et va prendre le boulot d'un tas de gens", s'alarme Jamie Hartman, qui a co-écrit des chansons de Christina Aguilera, FKA Twigs ou Lewis Capaldi.

"Non", répond l'application ARK, selon l'auteur britannique, "c'est notre travail. Ça vient de l'humain et nous décidons de sa valeur, parce que cela nous appartient."

Avec son complice Ed Bennett-Coles, scénariste, Jamie Hartman veut offrir, avec ce logiciel, qui attribue, sans falsification possible, toutes les étapes du processus créatif qui mène à une chanson.

Un extrait sonore ou une vraie maquette de morceau, une fois entrés sur AKR, sont associés, de façon indélébile, à un auteur.

Les ajouts, modifications, transformations, sont, eux aussi, crédités à leur auteur, même s'il ne s'agit pas de la même personne.

Chaque étape est documentée grâce à la technologie dite de la blockchain, qui sert d'architecture notamment aux cryptomonnaies.

La blockchain est une suite de maillons, qui représentent chacun une transaction ou une contribution, dans un répertoire décentralisé.

ARK, qui sera accessible à tous cet été, "va à l'encontre de la notion selon laquelle le produit fini est le seul qui a de la valeur", explique Jamie Hartman.

Ses deux géniteurs veulent préserver "un processus qui implique l'ingéniosité et la créativité humaines, tout en le protégeant pour qu'il permette encore de gagner sa vie", ajoute l'artiste qui est basé à Los Angeles.

Un nombre croissant de musiciens, producteurs ou labels s'inquiètent de voir les grands logiciels sur lesquels s'appuie l'IA générative s'abreuer de textes, images ou sons, le plus souvent sans autorisation préalable.

Une fois mis au point, ils donnent la possibilité, comme c'est le cas pour les plateformes Suno et Udio, de générer un morceau à partir de centaines de ces sons sans en créditer les auteurs, les privant

ainsi de revenus.

Plusieurs maisons de disques ont assigné Suno et Udio devant la justice américaine, les deux affaires étant, pour l'instant, empêtrées dans une bataille de procédure.

L'IA rend aussi possible de produire une chanson en synthétisant la voix d'un ou d'une chanteuse sans son accord.

"Le droit d'auteur est un bon principe, si vous arrivez à en apporter la preuve", juge Jamie Hartman. Mais "les moyens pour le déposer sont assez archaïques".

"Pourquoi ne pas faire évoluer la façon de démontrer la propriété d'une œuvre", plaide l'auteur, qui juge l'industrie lente à réagir et invite les artistes à se mobiliser rapidement face aux dérives de l'IA.

En cas de contestation en justice, ARK amènera la preuve de l'origine d'une œuvre, moyennant un mécanisme consensuel, plaide Ed Bennett-Coles.

Les fondateurs d'ARK ont conclu un partenariat avec Broadcast Music, Inc (BMI), qui collecte et redistribue les droits de 1,4 million d'artistes.

Les deux associés ont choisi la blockchain pour sa dimension décentralisée, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de passer par un intermédiaire, un aspect important, "pour donner de l'autonomie et du contrôle sur la propriété intellectuelle", selon Ed Bennett-Coles.

L'application sera payante, les tarifs variant en fonction de la capacité de stockage retenue.

